

Commission des valeurs mobilières du Québec

BULLETIN

Table des matières

1999-05-07 Vol. XXX n° 18

1. AVIS		
1.1 Avis d'audience publique.....	1	
1.2 Consultations en cours.....	1	
– Avis de consultation du projet de modification de la norme canadienne 13-101 concernant le système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) et du manuel du déposant SEDAR : normes, procédures et directives concernant le dépôt électronique de documents auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières	1	
– Avis de consultation du projet de norme canadienne 81-102 et du projet d'instruction complémentaire 81-102 concernant les organismes de placement collectif.....	1	
1.3 Calendrier des audiences.....	2	
1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles pour fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec.....	2	
1.5 Autres avis	2	
– Plainte disciplinaire de la Bourse de Montréal à l'encontre de Mme Gisèle Garneau	2	
– Avis 31-303 du personnel des autorités canadiennes en valeurs mobilières - modifications de système effectuées par les participants au marché après l'achèvement des tests en prévision de l'an 2000	3	
– Restructuration des bourses.....	5	
– Publication d'une étude comparative sur les fonds distincts et les organismes de placement collectif.....	5	
– Communiqué de presse - Démission de M ^e Jean Martel, président de la CVMQ.....	5	
– Communiqué de presse - Publication d'une étude comparative sur les fonds distincts et les organismes de placement collectif.....	6	
– Communiqué de presse - An 2000 : Les ACVM demandent un moratoire sur les modifications de système	6	
– Communiqué de presse - La Semaine nationale de l'éducation des investisseurs : une façon différente de s'informer.....	7	
2. DÉCISIONS RENDUES EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC		
2.1 Décisions de la Commission	9	
– Bourse de Montréal	9	
		– Hub Group Limited (The)
		– Opendorf Investments Inc.
		175603 Canada Inc.
		Teknor Ordinateurs Industriels Inc.
		– Société Minière Écudor Inc.
		IIG Capital LLC
		BLM Minera Mexicana, S.A. de C.V.
		3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES
		4. POURSUITES JUDICIAIRES
		4.1 Poursuites criminelles
		4.2 Poursuites pénales
		4.3 Poursuites civiles
		5. INTERDICTIONS
		5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs
		– AAA Exp'l'Oremines Inc.
		– Kimpex International Inc.
		5.2 Interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs
		5.3 Levées d'interdiction
		– Fonds Jarislawsky, Fraser
		– La Pourvoirie du Lac Laflamme.....
		– SPEQ La Pourvoirie du Lac Laflamme Inc.....
		6. PLACEMENTS
		6.1 Visas de prospectus.....
		Prospectus provisoires
		– AltaGas Services Inc.
		– APG Solutions & Technologies inc.
		– Breakwater Resources Ltd.
		– Fonds de sociétés technologiques déterminées 1999
		Fonds lié à l'indice Amex Institutional ^{MC} 1999
		– Goldcorp Inc.....
		– Groupe Cossette Communication Inc.
		– Inco Limitée
		– Torstar Corporation
		Prospectus définitifs
		– Associated Freezers Income Trust.....
		– Call-Net Enterprises Inc.
		– Famille de fonds de placement Phillips, Hager & North
		Fonds de retraite d'actions canadiennes plus Phillips, Hager & North
		– Famille de Fonds Phillips, Hager & North
		Fonds d'actions canadiennes Phillips, Hager & North
		Fonds d'actions canadiennes plus Phillips,

Hager & North		d'études	18
Fonds à revenu de dividendes Phillips, Hager & North		6.2 Dispenses	18
Fonds d'actions américaines Phillips, Hager & North		– 3595641 Canada Inc. (AtlanticCo)	18
Fonds d'actions nord-américaines PH&N		– Dumont Nickel Inc.	18
Fonds d'actions euro-pacifique Phillips, Hager & North		– Exploration Brex Inc.	18
Fonds d'obligations Phillips, Hager & North		– Exploration Mirandor Inc.	18
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North		– GATX Corporation.....	18
Fonds de marché monétaire canadien Phillips, Hager & North		– I.D. Internet Direct Ltd.....	19
Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North		– Mattel, Inc.	19
Fonds équilibré Phillips, Hager & North		– Mount Hope Resources Corp.....	19
– Fonds Aderes.....	16	– Produits Fraco Ltée (Les).....	19
Fonds canadien ciblé Aderes		– Produits Fraco Ltée (Les).....	19
Fonds américain ciblé Aderes		– Protocol Holdings, Inc.....	19
Fonds canadien diversifié Aderes		– QR Canada Capital Inc.....	19
Fonds américain diversifié Aderes		– QUALCOMM Incorporated	20
Fonds marché monétaire Aderes		– Queenstake Resources Ltd. (société issue de la fusion de Queenstake Resources Ltd. et Santa Cruz Gold Inc.).....	20
– Fonds de Croissance Québec Inc.....	16	– Ressources Vaujour Inc.....	20
– Fonds de placement canadiens First Trust	16	– Ressources Vaujour Inc.....	20
Fonds technologique nord-américain, portefeuille 1999		– Société en commandite Ressources Canada Dominion II.....	20
– Fonds pharmaceutique, portefeuille 1999	16	– Station Mont Tremblant, Société en Commandite	20
– Groupe de Fonds @rgentum.....	16	– Techmire Ltée.....	21
Portefeuille d'actif à court terme @rgentum		6.3 Avis de placement.....	21
Portefeuille de revenu @rgentum		– Authentix Network, Inc.	21
Portefeuille d'actions canadiennes @rgentum		– EHON Investment Holdings Ltd.	21
Portefeuille canadien de performance @rgentum		– Exchange Tower Limited	21
Portefeuille américain élite @rgentum		– Exploration Boréale Inc.....	21
Portefeuille international élite @rgentum		– Focam Technologies Inc.....	21
Portefeuille Découvertes @rgentum		– Fonds d'Actions Canadiennes Emeraude.....	21
– QLT PhotoTherapeutics Inc.	16	– Fonds d'Obligations Canadiennes Emeraude.....	21
– World Heart Corporation	17	– Gestion de portefeuilles Banque Royale Inc.	21
Modifications du prospectus		– Gestion de portefeuilles Banque Royale Inc.	22
– Fonds de Placement Spectrum United	17	– HRS Holdings Limited	22
– Fonds Maxxum.....	17	– NTT Mobile Communications Network, Inc.....	22
Fonds équilibré canadien Maxxum		– O&G Limited Partnership (The).....	22
Fonds de dividendes Maxxum		– Olameter Inc.	22
Fonds de revenu Maxxum		– ONCAN Canadian Holdings Ltd.	22
Fonds du marché monétaire Maxxum		– Pepsi Bottling Group, Inc.	22
Fonds de ressources naturelles Maxxum		– Pepsi Bottling Group, Inc.	22
Fonds de métaux précieux Maxxum		– Probe Exploration Inc.	23
Fonds d'actions canadiennes Maxxum		– Produits Fraco Ltée (Les)	23
Fonds d'actions américaines Maxxum		– Ressources Allican Inc.	23
Fonds d'actions internationales Maxxum		– Terralogix Inc.	23
– Fonds Scudder du Canada	17	– TMON Canadian Investments Ltd.	23
Fonds mondial Scudder		6.4 Refus	23
Fonds de revenu et de croissance É-U Scudder		6.5 Divers.....	23
Fonds Grande Europe Scudder		– AimGlobal Technologies Company Inc.....	23
Fonds Pacifique Scudder		– Algonquin Power Income Fund	23
Fonds marchés nouveaux Scudder		– Associated Freezers Income Trust.....	24
Fonds d'actions canadiennes Scudder		– Breakwater Resources Ltd.....	24
Fonds de petites sociétés canadiennes Scudder		– Call-Net Enterprises Inc.	24
Fonds d'obligations canadiennes Scudder		– Dundee Bancorp Inc.	24
Fonds d'obligations à court terme canadiennes Scudder		– Dundee Realty Corporation	24
Fonds marché monétaire canadien Scudder		– Dundee Realty Corporation	24
– Fonds Universal.....	18	– GATX Corporation.....	24
– Plans Fiduciaires canadiens de bourses		– Inco Limitée	24
		– Open Text Corporation	25
		– Petromet Resources Limited.....	25

6.6	Dépôt de suppléments	25
	– Banque de Nouvelle-Écosse (La)	25
	– Clearnet Communications Inc.	25
7.	OFFRES PUBLIQUES	
7.1	Avis	25
7.2	Dispenses	25
7.3	Refus	25
8.	COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET LEURS REPRÉSENTANTS	
8.1	Inscriptions des courtiers et des conseillers en valeurs.....	26
8.2	Inscriptions	26
8.3	Inscriptions conditionnelles.....	27
8.4	Agréments.....	27
8.5	Reprises d'activités	27
8.6	Interruptions d'activités.....	28
8.7	Radiations	31
8.8	Cessations de fonctions	31
8.9	Dispenses	31
8.10	Exercice d'une autre activité.....	32
8.11	Refus	32
8.12	Divers	32
9.	INFORMATION SUR VALEURS EN CIRCULATION	
9.1	Actions déposées entre les mains d'un tiers	33
	– Perigee Inc.	33
	– Perigee Inc.	33
	– Rainmaker Entertainment Groupe Ltd.	33
9.2	Dispenses	33
9.3	Refus	33
9.4	Révocations de l'état d'émetteur assujetti	33
	– Sidus Systems Inc.	33
	– SPEQ Recherche en Technologies Aérospatiales Inc.	33
	– Sutton Resources Ltd.	33
ANNEXES - AUTRES INFORMATIONS		
A.	Dépôt de documents d'information	A-1
B.	Déclarations d'initiés.....	B-1
C.	Liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec.....	C-1
D.	Mémoires - Restructuration des bourses.....	D-1
E.	Publication d'une étude comparative sur les fonds distincts et les organismes de placement collectif.....	E-1

Le contenu de cette publication relève de la Commission des valeurs mobilières.

Cette édition a été produite par la Direction générale des publications gouvernementales.

ISSN 0707-8420

© Québec

1. AVIS

1.1 Avis d'audience publique

1.2 Consultations en cours

- **Avis de consultation du projet de modification de la norme canadienne 13-101 concernant le système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) et du manuel du déposant SEDAR : normes, procédures et directives concernant le dépôt électronique de documents auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières**

Cet avis a été publié le 26 février 1999 (Vol. XXX, n° 8, aux pages 1 à 4 et à l'Annexe D).

La Commission des valeurs mobilières (la « Commission »), de concert avec d'autres membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »), a publié le texte du projet de modification de la Norme canadienne 13-101 *Le système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)* (la « Norme SEDAR »). La Commission se propose également d'apporter certaines modifications au *Manuel du déposant SEDAR : Normes, procédures et directives concernant le dépôt électronique de documents auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières* (le « Manuel du déposant SEDAR »).

Le projet de modification est une initiative des ACVM, et il est prévu qu'il sera adopté sous forme de règle en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et en Nouvelle-Écosse, sous forme de règlement de la commission en Saskatchewan et sous forme d'instruction au Québec et dans les autres territoires représentés au sein des ACVM.

Observations

Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations en ce qui a trait au projet de modification de la norme canadienne, par écrit, au plus tard le **28 mai 1999** à l'adresse suivante :

M^e Claude St Pierre
Secrétaire
Commission des valeurs mobilières du Québec
800, square Victoria

C. P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3 Tél. :
(514) 940-2199, poste 4531
Courriel : claud.stpierre@cvmq.gouv.qc.ca

Les personnes qui soumettent des observations nous obligeront en nous transmettant une copie électronique de leurs observations sur disquette (version Word).

Du fait que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces ou territoires exige qu'un résumé des observations écrites reçues au cours de la consultation soit publié, il n'est pas possible de traiter les observations écrites sur une base confidentielle.

Les personnes qui ont des questions peuvent s'adresser à :

M^e Richard Proulx
Direction des services juridiques
Tél. : (514) 940-2199, poste 4395

- **Avis de consultation du projet de norme canadienne 81-102 et du projet d'instruction complémentaire 81-102 concernant les organismes de placement collectif**

Cet avis a été publié le 19 mars 1999 (Vol. XXX, n° 11, aux pages 1 et 2 et à l'Annexe D).

La version française de l'avis de consultation portant sur le projet de norme canadienne 81-102 accompagné du projet de norme 81-102 et du projet d'instruction complémentaire 81-102 ont été publiés à cette occasion. Le projet de norme canadienne 81-102 porte sur la reformulation de l'Instruction générale C-39 sur les organismes de placement collectif. Il a été publié une seconde fois pour tenir compte des modifications importantes apportées au premier projet depuis sa publication au bulletin du 15 août 1997.

Les personnes intéressées peuvent se procurer une copie du projet de norme 81-102, du projet d'instruction complémentaire 81-102 et de l'avis de consultation en faisant la demande au Secrétariat général de la Commission.

Observations

Les personnes intéressées sont invitées à présenter leurs observations sur le projet de norme canadienne et sur le projet d'instruction complémentaire, par écrit, au plus tard le **18 mai 1999**, à l'adresse suivante :

M^e Claude St Pierre
Secrétaire
Commission des valeurs mobilières du Québec
800, square Victoria
C. P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Tél. : (514) 940-2199, poste 4531
Courriel : claud.stpierre@cvmq.com

Une disquette contenant les observations (version Word) devrait être soumise.

Du fait que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces ou territoires exige qu'un résumé des observations écrites reçues au cours de la consultation soit publié, il n'est pas possible de traiter les observations écrites sur une base confidentielle.

Les personnes qui ont des questions peuvent s'adresser à :

Monsieur Pierre Martin
Conseiller juridique
Direction de la recherche et du développement des marchés
Commission des valeurs mobilières du Québec
Tél. : (514) 940-2199, poste 4557
Courriel : pierre.martin@cvmq.com

1.3 Calendrier des audiences

Le 18 mai 1999 9 h 30	Planifications Plus Marcel Vachon Inc. (Les) M. Marcel Vachon Mme Manon L'Anglais- (pro forma)
Le 25 mai 1999 9 h 30	Transamerica Acquisition Corporation, Canada Groupe Cantrex Inc.- (pro forma)
Les 25 et 26 mai 1999 10 h 00	Marché Global Village (Canada) Inc. M. Yank Barry
Le 1 ^{er} juin 1999 9 h 30	Optec Fund Ltd. 9057-0425 Québec Inc. (G.N.J. Management International) PGA Asset Management Inc. First Choice Investment Inc. - (pro forma)
Le 15 juin 1999 9 h 30	M. Réginald Boutin (pro forma)

Les dates d'audience peuvent être modifiées sans avis préalable. Veuillez vérifier auprès de la Commission quelques jours auparavant.

1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles pour fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec

On trouvera en annexe la liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec.

1.5 Autres avis

– **Plainte disciplinaire de la Bourse de Montréal à l'encontre de Mme Gisèle Garneau**

La Bourse de Montréal poursuivra l'audition devant le Comité de discipline de la Bourse dans le dossier de plainte disciplinaire de Gisèle Garneau (anciennement de Valeurs mobilières

Desjardins inc.), afin d'entendre les représentations sur sanction, le 20 mai 1999 à 16h.

Lieu :

Bourse de Montréal
Salle des gouverneurs
800 square Victoria
4^e étage
Montréal (Québec)

La plainte disciplinaire qui fut émise par la Bourse de Montréal le 3 février 1999 allègue que madame Garneau a contrevenu au paragraphe 3 de l'article 7411 des Règles de la Bourse en agissant à sept reprises de son propre chef dans la gestion de compte d'un client sans respecter les dispositions prévues à l'article 7476 des Règles de la Bourse relativement aux comptes carte blanche.

Selon l'article 4154 du Règlement Quatre de la Bourse, les audiences de la Bourse sont publiques.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter Johanne Dupont, Conseillère juridique, Affaires institutionnelles et secrétariat général, au (514) 871-3515.

- **Avis 31-303 du personnel des autorités canadiennes en valeurs mobilières - modifications de système effectuées par les participants au marché après l'achèvement des tests en prévision de l'an 2000**

Introduction

Après avoir pris les mesures correctrices et réalisé les tests nécessaires pour remédier au problème de l'an 2000¹, les courtiers, conseillers et autres participants au marché devraient songer à imposer un moratoire sur les modifications aux systèmes cruciaux à partir d'une date proche suivant l'achèvement des tests en prévision de l'an 2000.

Les participants au marché doivent préserver l'intégrité de leurs systèmes internes une fois ces derniers conformes à l'an 2000, tout en veillant à ce que leurs systèmes répondent aux

besoins changeants de leurs activités. Les participants au marché doivent également pouvoir faire confiance aux résultats des tests réalisés par d'autres participants en prévision de l'an 2000, confiance qui risque d'être ébranlée si les systèmes sont modifiés après les tests. Un moratoire contribuerait à réduire au minimum le risque que les résultats des tests perdent leur validité. Le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le « personnel des ACVM ») suivra les progrès accomplis et examinera les préoccupations exprimées par les participants de l'industrie afin de déterminer si l'adoption volontaire d'un tel moratoire est suffisante ou s'il serait préférable de la rendre obligatoire pour certains participants au marché.

Pratiques actuelles

De nombreuses entreprises imposent actuellement un gel annuel sur les modifications de système pendant une courte période précédant et suivant immédiatement leur date de fin d'exercice afin d'éviter toute entrave au traitement des données et à la production des rapports de fin d'exercice.

Certaines entreprises ont déjà publiquement annoncé leur décision d'imposer un gel beaucoup plus long afin d'atténuer le risque supplémentaire de non-conformité à l'an 2000. Par exemple, un important courtier international a annoncé en janvier 1999 que son gel commencerait à la mi-octobre et se terminerait dans le courant de l'an 2000. D'autres entreprises examinent actuellement la période à laquelle leur gel devrait s'appliquer. Il semble toutefois que les entreprises qui adoptent un gel feront débiter celui-ci vers la fin de l'été ou au cours de l'automne.

Lignes directrices relatives aux meilleures pratiques

Compte tenu de ce qui précède, le personnel des ACVM recommande aux participants au marché d'observer les meilleures pratiques énoncées dans les lignes directrices suivantes. L'Annexe propose des « meilleures pratiques » complémentaires relativement aux modifications de système exécutées dans le cadre de ces lignes directrices :

1. Les participants au marché devraient songer à imposer un moratoire sur les mises à niveau de système importantes visant des systèmes cruciaux pour une période allant

¹ Pour plus de détails, les participants au marché sont priés de se reporter à la définition du « problème de l'an 2000 » énoncée dans la Norme canadienne 33-106.

au moins du 1^{er} octobre 1999 à la fin de février 2000.

2. Les modifications de système visant des systèmes cruciaux devraient généralement se limiter à des modifications isolées qui découlent d'un besoin urgent (plutôt que de s'inscrire dans le cadre de la maintenance normale ou d'une mise à niveau discrétionnaire).
3. Les participants au marché devraient soumettre toute modification de système visant des systèmes cruciaux à des procédés de contrôle stricts, notamment à l'examen d'un responsable de l'assurance de la qualité.
4. Les participants au marché devraient obtenir, à l'égard de toutes les modifications de système visant des systèmes cruciaux, la même certification de conformité à l'an 2000 que celle qui a servi à sanctionner la conformité initiale du système.

Afin d'aider les participants au marché, les ACVM n'adopteront pas inutilement de nouvelles exigences supposant d'importantes modifications de système aux systèmes cruciaux au cours de la période visée par le moratoire volontaire.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Jean Lorrain
Commission des valeurs mobilières du Québec
(514) 940-2199, poste 4301

Dave Herbert
Alberta Securities Commission
(780) 422-0348

Ross McLellan
British Columbia Securities Commission
(604) 899-6685

Maxime Paré
Ontario Securities Commission
(416) 593-3650

ANNEXE

MAINTIEN DE LA CONFORMITÉ À L'AN 2000 MEILLEURES PRATIQUES

Lorsqu'une modification est apportée dans le cadre des lignes directrices relatives aux meilleures pratiques, les participants au marché sont

invités à suivre les « meilleures pratiques » complémentaires énoncées ci-dessous :

Gestionnaires de systèmes

Il incombe aux gestionnaires de systèmes de veiller à ce que la conformité à l'an 2000 soit expressément mentionnée dans toutes les nouvelles demandes d'amélioration et de développement de systèmes.

Si l'an 2000 n'est pas expressément mentionné, le formulaire de demande devrait être modifié, et les utilisateurs, être informés en conséquence.

Analystes de systèmes informatiques

Il incombe aux analystes de s'assurer que les éléments nouveaux ou modifiés sont conformes à l'an 2000.

Il incombe également aux analystes de s'assurer que les nouveaux éléments sont conformes aux solutions an 2000 adoptées pour les applications existantes.

La revue de l'élément devrait être effectuée par un responsable de l'assurance de la qualité ou par un ou plusieurs analystes qui n'ont pas participé à la conception de l'élément nouveau ou modifié.

Programmeurs

Il incombe aux programmeurs de s'assurer que tous les codes nouveaux ou modifiés sont conformes à l'an 2000.

Il incombe également aux programmeurs de s'assurer que les nouveaux codes sont conformes aux solutions an 2000 adoptées pour les applications existantes.

Responsables des tests de systèmes

Il incombe aux responsables des tests de s'assurer que la conformité des codes nouveaux ou modifiés à l'an 2000 fait l'objet de tests.

Il incombe également aux responsables des tests de s'assurer de la cohérence entre les nouveaux tests et les tests déjà effectués sur les applications existantes en prévision de l'an 2000.

L'étendue des tests nécessaires devrait être dictée par le rapport entre le coût des tests et le coût des défaillances, ce qui oblige à analyser les risques commerciaux associés aux défaillances (tant pour le participant lui-même que pour l'industrie) et, au besoin, à quantifier les coûts.

Lorsque les délais sont serrés, les scénarios de tests devraient être classés par ordre de priorité, de façon que les secteurs qui sont exposés aux risques commerciaux les plus importants et qui sont les plus susceptibles d'être touchés par les problèmes liés à l'an 2000 soient examinés en premier.

Tests effectués par les utilisateurs

Il incombe aux utilisateurs de s'assurer que la conformité des applications nouvelles ou modifiées à l'an 2000 fait l'objet de tests.

Les utilisateurs devraient soumettre en priorité leurs propres scénarios et activités aux tests afin d'acquérir une certaine confiance dans le système.

Les utilisateurs devraient attester que les modifications sont conformes à l'an 2000.

Bonnes pratiques en matière d'approvisionnement

Les nouvelles demandes d'approvisionnement et les cahiers des charges devraient préciser que le produit doit être conforme à l'an 2000.

La documentation du fournisseur (modalités des contrats, garanties et preuve de l'exécution de tests en prévision de l'an 2000) devrait être évaluée en vue de déterminer le degré de préparation d'un produit pour l'an 2000.

Si la conformité d'un produit à l'an 2000 n'inspire pas une confiance suffisante, elle devrait faire l'objet de tests supplémentaires.

– Restructuration des bourses

Vous trouverez à l'annexe D différents mémoires concernant la restructuration des bourses, soit ceux de :

- ⇒ Claude Michaud
ACCOVAM
- ⇒ Bernard Piché
BLC Valeurs mobilières
- ⇒ Caisse canadienne de dépôt de valeurs Limitée
- ⇒ Lévesque Beaubien Geoffrion inc.
- ⇒ Ingrid Stefancic
Logistec Corporation
- ⇒ Michael Bantey
McMaster Gervais

- ⇒ Mouvement Des Caisses Desjardins
- ⇒ L. Jacques Ménard et Éric Tripp
Nesbitt Burns
- ⇒ Jean-Pierre De Montigny
RBC Dominion Valeurs mobilières
- ⇒ Pierre Gloutney
Refco
- ⇒ Whalen, Béliveau & Associés inc.

– Publication d'une étude comparative sur les fonds distincts et les organismes de placement collectif

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) ont publié le 7 mai 1999 un rapport qui présente une comparaison du cadre juridique et réglementaire des organismes de placement collectif et des fonds distincts au Canada.

Vous trouverez à l'annexe E une copie de ce rapport.

– Communiqué de presse - Démission de M^e Jean Martel, président de la CVMQ

Montréal – Le 7 mai 1999 - M^e Jean Martel, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), a annoncé aujourd'hui qu'il avait remis sa démission au vice-premier ministre et ministre d'État de l'Économie et des finances, M. Bernard Landry. Il quittera la Commission le 2 juillet 1999 pour retourner à la pratique du droit des affaires au sein du cabinet d'avocats Lavery, de Billy à Montréal. « C'est l'aboutissement d'un cheminement professionnel amorcé il y a quelques mois », a déclaré M. Martel.

Ce dernier dirigeait l'organisme québécois de réglementation en valeurs mobilières depuis septembre 1995. Au cours de son mandat, la CVMQ est sortie du giron de la fonction publique du Québec pour devenir une agence gouvernementale à financement autonome.

Monsieur Martel a consacré des efforts considérables au développement de la Commission et à l'élargissement de son rayonnement tant au Canada qu'à l'étranger.

L'automne dernier à Nairobi, il avait été élu Vice-président de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), un regroupement de près de 200 organismes provenant de

90 pays. Il présidait l'Alliance Conseil en marchés financiers, organisation basée à Montréal et vouée au développement de secteurs financiers dans les pays émergents. Il était également actif au sein du forum des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

« Tel que convenu avec le Vice-premier ministre, le dossier de la restructuration des marchés boursiers canadiens occupera l'essentiel de mon temps d'ici à mon départ » a tenu à souligner M^e Martel.

– **Communiqué de presse - Publication d'une étude comparative sur les fonds distincts et les organismes de placement collectif**

Montréal - Le 7 mai 1999 - Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) ont publié aujourd'hui un rapport qui présente une comparaison du cadre juridique et réglementaire des organismes de placement collectif et des fonds distincts au Canada.

« Ce rapport contribue largement à nos connaissances des organismes de placement collectif et des fonds distincts, et à l'harmonisation des règles suivies dans ces domaines, a souligné M. Douglas Hyndman, président des ACVM et de la commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique. Je suis convaincu que les conclusions du rapport susciteront un grand intérêt dans l'industrie et dans le public. »

« Le rapport constitue un excellent résumé du cadre de réglementation actuel, précise M^{me} Dina Palozzi, présidente du Forum conjoint des Autorités de réglementation du marché financier et présidente-directrice générale de la Commission des services financiers de l'Ontario. Il s'agira pour nous, maintenant, de déterminer les domaines où nous devons intervenir, et la protection des consommateurs sera notre priorité numéro un. »

Le rapport, *Les contrats individuels à capital variable (les fonds distincts) et les organismes de placement collectif : comparaison structurale et réglementaire*, présente :

- les organismes qui distribuent et gèrent les produits,
- la nature et la structure des produits et les différences qui existent entre eux,

- la réglementation applicable aux produits, à leur fonctionnement et aux modalités de vente,
- la raison d'être des règlements actuels.

Au début du mois d'avril, les ACVM, le CCRRA et l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOCRR) ont mis sur pied le *Forum conjoint des Autorités de réglementation du marché financier*, chargé de coordonner et de rationaliser la réglementation des produits et des services sur le marché canadien et d'examiner des questions d'intérêt commun.

Les fonds distincts et les organismes de placement collectif ont de plus en plus la faveur des consommateurs canadiens. Aussi les ACVM et le CCRRA désirent-ils harmoniser les régimes réglementaires respectifs et garantir aux consommateurs la même protection pour ces produits. Ce rapport joue un rôle important dans la réalisation de leurs objectifs.

Les ACVM et le CCRRA ont demandé à leur personnel d'unir leurs efforts afin de trouver d'autres domaines où l'harmonisation ou la coordination des règles est possible.

« Nous sommes reconnaissants aux membres qui, dans un esprit de collaboration, ont mené ce projet à bonne fin et ont contribué à l'élargissement de nos connaissances collectives », a tenu à préciser M. W. Bennett Campbell, président du Conseil canadien des responsables de la réglementation en assurance et Surintendant des assurances, Île-du-Prince-Édouard.

Pour prendre connaissance du rapport et du tableau comparatif en anglais, on peut visiter le site Web de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (www.osc.gov.on.ca) et celui de la commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique (www.bcsc.bc.ca), et en anglais et en français celui de la Commission des services financiers de l'Ontario (www.fsco.gov.on.ca).

– **Communiqué de presse - An 2000 : Les ACVM demandent un moratoire sur les modifications de système**

Montréal - Le 7 mai 1999 - Dans un avis récent de leur personnel, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont indiqué que les courtiers, conseillers et autres participants au marché devraient songer à imposer un moratoire sur les modifications de système à partir d'une date proche de la fin des tests effectués

en prévision de l'an 2000 et jusqu'à une date située au début de l'an 2000.

Le personnel des membres des ACVM estime que les participants au marché doivent préserver l'intégrité de leurs systèmes internes une fois ces derniers conformes à l'an 2000, tout en veillant à ce que leurs systèmes répondent aux besoins changeants de leurs activités. Le personnel des ACVM croit qu'un moratoire contribuerait à réduire au minimum le risque que les correctifs apportés et les résultats des tests perdent de leur validité.

De nombreuses entreprises imposent actuellement un gel annuel sur les modifications de système pendant la période de clôture de leur exercice financier afin d'éviter toute entrave au traitement des données et à la production des rapports de fin d'exercice. Certaines entreprises ont déjà publiquement annoncé leur décision d'imposer un gel afin d'atténuer le risque supplémentaire de non-conformité à l'an 2000.

Compte tenu de ce qui précède, le personnel des ACVM recommande aux participants au marché une série de lignes directrices relatives aux meilleures pratiques à adopter. La première consiste pour les participants au marché à imposer un moratoire sur les mises à niveau importantes pour une période s'étalant au moins du 1^{er} octobre 1999 jusqu'à la fin de février 2000. Les lignes directrices relatives aux meilleures pratiques à adopter couvrent également certains aspects dont les procédés de contrôle à exercer sur les modifications et les certifications de conformité à l'an 2000 à obtenir pour toutes les modifications réalisées dans le cadre du programme de l'an 2000.

Le personnel des ACVM prévoit suivre les progrès accomplis et examiner les préoccupations exprimées par les participants de l'industrie afin de déterminer si l'adoption volontaire d'un tel moratoire est suffisant ou s'il serait préférable de le rendre obligatoire pour certains participants au marché.

Cette initiative se greffe au travail que les ACVM font déjà en matière de promotion, de mise en œuvre et de suivi des programmes de l'industrie des valeurs mobilières quant à la préparation au passage de l'an 2000.

Les ACVM, qui représentent les treize autorités provinciales et territoriales de réglementation des valeurs mobilières du pays, veillent à l'application du régime canadien de réglementation des valeurs mobilières et assurent l'efficacité et l'efficience du marché canadien des valeurs mobilières.

– **Communiqué de presse - La Semaine nationale de l'éducation des investisseurs : une façon différente de s'informer**

Montréal – Le 6 mai 1999 - La Semaine nationale de l'éducation des investisseurs a donné l'opportunité à de nombreux épargnants de s'informer sur les finances personnelles et les investissements. La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) a donc profité de cet événement, qui a eu cours du 25 avril au 1^{er} mai derniers, pour organiser des visites dans les universités et des séminaires, dévoiler un sondage pan-canadien et publier de nouvelles brochures. Un événement unique qui avait pour but d'informer l'épargnant.

Visites dans les universités et séminaires

Pour atteindre cet objectif, la CVMQ a organisé des séances d'information qui furent fort appréciées par la population tant étudiante que le public en général. Dans un premier temps, la CVMQ a visité l'Université McGill, l'Université du Québec à Montréal et l'École des Hautes Études Commerciales afin de se rapprocher des investisseurs de demain. Expérience enrichissante qui a démontré que les jeunes avaient un intérêt marqué et des connaissances pertinentes pour réussir dans le milieu financier.

La CVMQ a également rencontré les investisseurs d'aujourd'hui pour échanger avec eux lors de séminaires portant sur la notion de risque. Cette activité a été possible grâce à la collaboration du *Centre d'initiation au placement*. Ainsi, tous les soirs, le public était convié à venir rencontrer des experts chevronnés qui donnaient des conseils pratiques pour faire fructifier leurs placements. Cette occasion particulière a également permis de faire découvrir le rôle de la CVMQ. Un événement apprécié par plus de 500 personnes qui se sont déplacées dans une des quatre villes visitées : Montréal, Trois-Rivières, Québec et Sherbrooke.

Sondage

Au cours de ces visites, la CVMQ pouvait palper le besoin du public d'obtenir des renseignements variés et de qualité. C'est d'ailleurs un point qui ressortait clairement dans le sondage pan-canadien réalisé par le Groupe Angus Reid, qui a été dévoilé dans le cadre de la Semaine nationale de l'éducation des investisseurs. Les résultats du sondage portaient, entre autres, sur les connaissances et les intérêts de 1 500 Canadiens en matière de valeurs mobilières et de placement.

Brochures

Puisque le public est avide de documents et d'informations de qualité, la CVMQ, avec la collaboration des autres commissions de valeurs mobilières des différentes provinces, a rédigé quatre nouveaux documents d'information. Il s'agit de trois brochures ayant pour titre : *La planification financière : pour réaliser ses objectifs*, *Les organismes de placement collectif : bien s'informer sur les fonds* et *Les produits dispensés : un survol des particularités* ainsi qu'une toute nouvelle affiche, facile à consulter, *Les produits financiers : liquidité, risque et rendement, comment s'y retrouver*. Elles sont disponibles en communiquant avec le Service des relations publiques au 940-2188 ou le 1 800 361-5072.

Pour M. Jean Martel, président de la CVMQ, la Semaine nationale de l'éducation des investisseurs a été une occasion unique de se rapprocher de la clientèle, de prendre connaissance de leurs besoins et de prendre le pouls de leurs connaissances. « Voici une semaine fertile en apprentissages qui portera fruit. Les épargnants ont été sensibilisés à l'importance de bien gérer leurs finances personnelles et ils sont maintenant en meilleure position pour prendre des choix éclairés. » La Semaine nationale de l'éducation des investisseurs, un succès pour chacun!

2. DÉCISIONS RENDUES EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

2.1 Décisions de la Commission

– Bourse de Montréal (Politique T-6)

Le 9 octobre 1997, la Commission prononçait la décision n° 1997-C-0560 approuvant la *Politique T-6 - The Canadian Call* de la Bourse de Montréal. Cette décision était valide pour une période d'un an. Une modification à cette politique a été approuvée le 27 janvier 1998 par la Commission qui a prononcé, à cette occasion, la décision n° 1998-C-0015. La Bourse de Montréal s'est ensuite adressée à la Commission afin de lui soumettre une demande de prolongation de trois mois de cette politique, laquelle a été accordée le 9 octobre 1998, par la décision n° 1998-C-0352. La Bourse de Montréal a demandé à nouveau une autre prolongation de trois mois, au motif qu'elle avait besoin d'un délai additionnel pour permettre l'élaboration de certains changements à la *Politique T-6*. La Commission a accordé cette prolongation le 14 janvier 1999, par la décision n° 1999-C-0009.

Le 19 février 1999, la Bourse de Montréal a présenté une demande d'approbation définitive de la *Politique T-6*. Le projet soumis contient les modifications suivantes au *Canadian Call* (ci-après le « TCC »), approuvées par le Comité des gouverneurs de la Bourse le 26 janvier 1999 :

- les ordres à cours limité ne seront plus acceptés à l'intérieur du système et seuls les ordres au marché pourront participer au TCC;
- la société Les Services de courtage VERSUS Inc., qui offre le TCC en collaboration avec la Bourse, fera apparaître sur ses terminaux une publicité concernant les titres sur lesquels des ordres sont acheminés, tout en respectant le caractère confidentiel du TCC;
- tous les titres inscrits à la Bourse de Montréal seront admissibles au TCC.

La Commission estime que ces modifications sont souhaitables et qu'elles améliorent le TCC. En conséquence, tenant compte de ce qui

précède et du fait que la Bourse de Montréal a respecté les conditions imposées depuis la mise en place du TCC, la Commission, en vertu de l'article 177 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, accueille la demande et approuve la *Politique T-6 - The Canadian Call* de la Bourse de Montréal, selon l'information déposée auprès d'elle par la Bourse.

Décision n° : 1999-C-0123

Article(s) : L-177

Date : 1999-04-06

– Hub Group Limited (The)

La société The Hub Group Limited a été constituée en Ontario et n'est pas un émetteur assujéti au Québec. Elle a déposé un prospectus provisoire le 25 novembre 1998, en vue du placement d'actions ordinaires de son capital-actions qui seront émises au moment de l'exercice de bons de souscription spéciaux émis antérieurement dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne.

La société The Hub Group Limited s'est adressée à la Commission afin que celle-ci prononce une dispense de l'application de l'*Instruction générale n° Q-8* puisque les actions seront incessibles en conformité des dispositions qui sont prévues au projet de *Régime canadien concernant les exigences en matière de blocage lors d'un premier appel public à l'épargne*. Ce projet prévoit que 25 % des titres détenus par les porteurs considérés comme « principal intéressé » seront dispensés du blocage et 75 % des titres feront l'objet d'un blocage.

Le retour à la libre disposition des titres bloqués s'effectuera sur une période de trois ans, à raison d'un tiers des actions bloquées à chacun des premier, second et troisième anniversaires de la date du visa définitif.

Les porteurs, les actions détenues et celles qui sont sujettes au blocage sont les suivants :

-R.A. Gulliver	163 577	122 683 ;
-R.C. Barton	218 296	163 722 ;
-Fairfax Financing	6 104 750	4 578 563 ;
-R.C. Barton Ltd.	372 855	279 641 ;
-Librico Properties Ltd.	11 363	8 522 ;
-R.Gulliver Investments	162 879	122 159 ;
-A.V. Gulliver	25 772	19 329 ;
-118679 Canada Ltd.	216 823	162 617.

Puisque le projet de *Régime canadien concernant les exigences en matière de blocage lors d'un premier appel public à l'épargne* respecte les objectifs de l'*Instruction générale n° Q-8*, tout en assurant un régime uniforme et en traitant les nouveaux émetteurs de façon équitable quand le placement se déroule au sein de plusieurs juridictions canadiennes, la Commission accorde la dispense demandée afin de permettre aux porteurs énumérés plus haut dans la présente décision d'être soustraits à la susdite instruction générale et dispense les autres porteurs visés de l'application des articles 2 et 17 de ladite instruction, afin de permettre le blocage conformément au prospectus définitif.

Décision n° : 1999-C-0038

IG : (Q-8)

Date : 1999-02-02

– **Opendorf Investments Inc.**
175603 Canada Inc.
Teknor Ordinateurs Industriels Inc.

D'accord. Alors, la Commission, ayant pris connaissance de l'entente déposée sous la cote P-1 et des explications qui ont été fournies par les procureurs, prend acte de cette entente et je pense que ça va clore la présente audition.

Pièce P-1 : ENTENTE

INTRODUCTION

1. Le 8 mars 1999, le secrétaire de la Commission des valeurs mobilières a convoqué 175603 Canada Inc. (ci-après « 175603 ») et Les investissements Opendorf Inc. (ci-après « Opendorf ») à une audience publique en vertu des articles 272.1 et 317 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) afin de déterminer s'il y a lieu :
 - a) d'interdire à 175603 toute opération sur valeurs sur les titres de Teknor Ordinateurs Industriels Inc. (ci-après « Teknor ») et 175603 en vertu de l'article 265 de la Loi;
 - b) de prendre toute autre mesure pour assurer le respect des dispositions de la présente Loi.

LES FAITS

2. Teknor est une société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés commerciales canadiennes*.
3. Teknor est un émetteur assujéti en vertu de la Loi.

4. Son siège social est situé à Boisbriand, Québec.
5. Teknor a effectué un premier appel public à l'épargne au moyen d'un prospectus en novembre 1996.
6. Les actions ordinaires de Teknor sont inscrites à la cote de la Bourse de Montréal et de la Bourse de Toronto.
7. Le principal actionnaire de Teknor lors du premier appel public à l'épargne était 175603.
8. 175603 détenait 6 000 000 d'actions ordinaires de Teknor après le placement, soit 52,26 % des actions ordinaires en circulation.
9. Les actions de 175603 étaient détenues par York Trust Inc. (ci-après « York Trust ») et Berton Investments Inc. (ci-après « Berton »).
10. Michel Gareau contrôlait tous les droits de vote rattachés aux actions ordinaires de Teknor détenues par 175603.
11. Au moment du premier appel public, Michel Gareau était le président de Teknor.
12. Le 13 novembre 1996, une convention de blocage est intervenue entre 175603, Compagnie Montréal Trust du Canada et Teknor prévoyant le blocage des actions ordinaires de Teknor détenues par 175603 conformément à l'*Instruction générale Q-8* intitulée « Incessibilité des actions à l'occasion d'un premier placement au moyen d'un prospectus ».
13. L'article 6 de l'*Instruction générale Q-8* mentionne que les actions incessibles ne peuvent être aliénées sans le consentement préalable de la Commission. Toutefois, lorsque le nombre d'actions incessibles représente plus de 30 % des actions émises après le premier placement au moyen d'un prospectus, l'article 17 prévoit la libre disposition des actions incessibles à des dates déterminées.
14. Aux termes de l'article 17 de l'*Instruction générale Q-8*, 10 % des actions bloquées ont été libérées automatiquement le 14 août 1997, soit neuf mois après la date du visa du prospectus définitif.
15. En mars 1998, Michel Gareau n'était plus président et administrateur de Teknor.

16. Le 31 juillet 1998, sans avoir obtenu l'approbation préalable de la Commission en vertu de l'article 6 de l'*Instruction générale Q-8* et de la Bourse de Montréal et celle de Toronto en vertu de la convention de blocage, Opendorf émettait un communiqué de presse annonçant l'acquisition par celle-ci de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de 175603 détenues par York Trust et Berton pour une considération totale de 30 600 000 \$ payable comptant.
17. Le communiqué faisait également mention qu'Opendorf était une filiale d'Antwerp High Growth Investment S.p.r.l. (ci-après « Antwerp »), un fonds d'investissement situé à Bruxelles (Belgique).
18. Le 13 août 1998, la Commission prononçait la décision n° 1998-C-0281 ordonnant à Opendorf de déposer auprès de la Commission toute l'information concernant la vente du 31 juillet 1998 et se réservait la faculté de convoquer au besoin une audience et de prendre toute autre mesure qu'elle estimera appropriée pour assurer la protection des épargnants et le respect de la Loi.
19. À cette même date, la Bourse de Montréal demandait à la Compagnie Montréal Trust du Canada de ne pas se départir des actions bloquées sans l'autorisation de celle-ci et de la Bourse de Toronto au motif que la convention de blocage n'avait pas été respectée.
20. Le ou vers le 14 août 1998, Opendorf requérait le consentement de la Directrice des marchés des capitaux, de la Bourse de Montréal et de la Bourse de Toronto à l'acquisition par Opendorf de toutes les actions ordinaires de 175603 qui détenait environ 34 % des actions ordinaires de Teknor.
21. Le 17 novembre 1998, Opendorf émettait un nouveau communiqué de presse précisant que les dirigeants d'Antwerp étaient David Vernon Le Maître et Stephen Alan Mallet et que David Vernon Le Maître contrôlait entièrement Antwerp et, par conséquence, Opendorf.
22. Le 15 décembre 1998, la Commission des valeurs mobilières du Québec prononçait la décision n° 1998-C-0443 instituant une enquête concernant l'acquisition par Opendorf des actions de 175603.
23. Le 13 janvier 1999, la Directrice des marchés des capitaux, en vertu des pouvoirs délégués par la Commission, refusait son consentement à l'acquisition par Opendorf de toutes les actions ordinaires de 175603 par sa décision n° 1999-MC-0061.

LES PARTIES CONVIENNENT

24. 175603 et Opendorf admettent les faits mentionnés aux paragraphes 2 à 23 de la présente entente.
25. La Directrice des marchés des capitaux déclare que l'enquête n'est pas terminée dans ce dossier.
26. 175603, York Trust, Berton et Opendorf représentent en ce qui les concerne chacun que :
- Opendorf, d'une part, et York Trust et Berton, d'autre part, confirment que les conventions de vente du 31 juillet 1998 n'ont pas été exécutées et que le droit de propriété sur les actions émises et en circulation de 175603 n'a pas été transféré à Opendorf et réside toujours dans les mains de York Trust et Berton;
 - 175603 est toujours propriétaire d'environ 34 % des actions ordinaires de Teknor;
 - Michel Gareau contrôle les droits de vote rattachés aux actions ordinaires de Teknor détenues par 175603.
27. 175603 s'engage :
- à ne pas faire d'opérations, directement ou indirectement, sur les actions ordinaires de Teknor qu'elle détient;
 - à ne pas faire d'opérations, directement ou indirectement, sur les actions de 175603.
28. Opendorf s'engage :
- à ne pas faire d'opérations, directement ou indirectement, sur les actions ordinaires de Teknor détenues par 175603;
 - à ne pas faire d'opérations, directement ou indirectement, sur les actions de 175603;

- c) à ne pas faire d'opérations, directement ou indirectement, sur les actions de York Trust et Berton.
29. York Trust et Berton interviennent à l'entente et s'engagent :
- a) à ne pas faire d'opérations, directement ou indirectement, sur les actions de York Trust et Berton;
- b) à ne pas faire d'opérations, directement ou indirectement, sur les actions ordinaires de Teknor détenues par 175603;
- c) à ne pas faire d'opérations, directement ou indirectement, sur les actions de 175603.
30. 175603 et Opendorf s'engage à émettre dans les deux jours suivants l'acceptation de l'entente par la Commission un communiqué de presse conjoint pour clarifier la situation sur le marché relativement à la propriété des actions ordinaires de Teknor détenues par 175603 conformément au paragraphe 26 de l'entente.
31. L'entente demeurera en vigueur jusqu'à minuit le 14 août 1999.
32. La Directrice des marchés des capitaux, d'une part, et 175603 et Opendorf, d'autre part, conviennent que l'entente est une mesure conservatrice et intérimaire raisonnable compte tenu que l'enquête est toujours en cours et que la libre disposition des actions incessibles en vertu de l'article 17 de l'*Instruction générale Q-8* est prévue pour le 14 août 1999.
33. Si l'entente est approuvée par la Commission, 175603 et Opendorf renoncent à toute audition et à tout appel de la décision.
34. Si 175603, Opendorf, York Trust ou Berton ne respectaient pas les engagements pris en vertu de l'entente, celle-ci sera annulée et la Commission pourra prendre les recours prévus à la Loi qu'elle estimera appropriés.
35. À défaut par la Commission d'approuver l'entente, les parties conviennent que :
- a) celle-ci sera réputée n'avoir jamais eu lieu;
- b) les parties ne pourront invoquer celle-ci dans cette procédure ou toute autre procédure;
- c) 175603 et Opendorf acceptent que les membres de la Commission qui siégeront lors de la présentation de l'entente puissent continuer à siéger lors de l'audition sur les faits énoncés à l'avis de convocation, y compris les nouveaux faits suite à un amendement, et renoncent à invoquer ce fait lors de l'audition ou en appel de la décision de la Commission.
36. Même si l'entente est approuvée par la Commission, 175603 et Opendorf acceptent que les membres de la Commission qui siégeront lors de la présentation de l'entente puissent continuer à siéger lors de l'audition sur les faits énoncés à l'avis de convocation, y compris les nouveaux faits suite à un amendement, et renoncent à invoquer ce fait lors de l'audition ou en appel de la décision de la Commission.
37. Dans tous les cas, 175603 et Opendorf acceptent que d'autres membres de la Commission puissent siéger en remplacement d'un ou des membres ayant rendu une décision sur l'entente lors de l'audition sur les faits énoncés à l'avis de convocation, y compris les nouveaux faits suite à un amendement, et renoncent à invoquer ce fait lors de l'audition ou en appel de la décision de la Commission.

Signé à Montréal le 26 mars 1999.

LA DIRECTRICE DES MARCHÉS DES
CAPITAUX

175603 CANADA INC.

LES INVESTISSEMENTS OPPENDORF INC.

YORK TRUST INC.

BERTON INVESTMENTS INC.

Décision n^o : 1999-C-0113

Article(s) : L-265 et L-272.1

Date : 1999-03-26

– **Société Minière Écudor Inc.**
IIG Capital LLC
BLM Minera Mexicana, S.A. de C.V.

La Société Minière Écudor Inc. est une société minière et un émetteur assujéti au Québec ; ses actions ordinaires sont inscrites sur le parquet

de la Bourse de Montréal. Cette société et sa filiale mexicaine à part entière, la société BLM Minera Mexicana, S.A. de C.V., ont signé une entente avec la société IIG Capital LLC, en vertu de laquelle cette dernière, à titre de prêteur, avancera à la BLM Minera Mexicana, S.A. de C.V. un montant de 2 000 000 \$(É-U).

Une des conditions de cette entente est l'émission à la société IIG Capital LLC par la Société Minière Écudor Inc. de bons de souscription de 500 000 actions ordinaires de son capital-actions au prix de 0,27 \$Can. par action, bons de souscription qui viendront à échéance 36 mois après la date de leur émission. Ces bons de souscription représentent une partie des frais payables à la société IIG Capital LLC en paiement de son assistance pour les transactions prévues à l'entente qui est mentionnée plus haut dans la présente décision et pour les conseils qui seront fournis par cette société.

La Société Minière Écudor Inc. s'est adressée à la Commission afin que celle-ci prononce une dispense de l'application de l'article 11 de l'*Instruction générale n° Q-4*, afin d'autoriser, en vertu de l'article 11.1 de la même instruction, le placement de bons de souscription d'actions ordinaires ayant une échéance de 36 mois de la date d'émission plutôt que les 18 mois qui sont prescrits, puisque la Société Minière Écudor Inc. est inscrite à la Bourse de Montréal.

La susdite société a soumis à la Commission que si cette autorisation était accordée, cela n'irait pas à l'encontre de la protection des épargnants et serait dans le meilleur intérêt des actionnaires de cette société. Si cette autorisation est accordée, cela permettra à la société BLM Minera Mexicana, S.A. de C.V. d'étendre ses opérations minières.

De plus, l'octroi des bons de souscription permettra à la Société Minière Écudor Inc. de maintenir ses frais de services pour la mise en place du crédit à un minimum et profiter ainsi de plus de liquidités pour ses opérations.

Après avoir pris connaissance de la présente demande et des motifs soumis à son appui, la Commission accorde l'autorisation demandée.

Décision n^o : 1999-C-0037

IG : (Q-4)-11.1

Date : 1999-02-02

3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

4. POURSUITES JUDICIAIRES

4.1 Poursuites criminelles

4.2 Poursuites pénales

4.3 Poursuites civiles

5. INTERDICTIONS

5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

– **AAA Expl'Oremines Inc.**

Décision interdisant à toute personne d'effectuer une opération sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il ne s'est pas conformé aux obligations d'information de la Loi.

L'interdiction a été prononcée le 4 mai 1999.

– **Kimpex International Inc.**

Décision interdisant à toute personne d'effectuer une opération sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il ne s'est pas conformé aux obligations d'information de la Loi.

L'interdiction a été prononcée le 6 mai 1999.

5.2 Interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs

5.3 Levées d'interdiction

– **Fonds Jarislowsky, Fraser**

Levée en date du 6 mai 1999 de l'interdiction faite à toute personne, depuis le 7 janvier 1999, d'effectuer des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il s'est conformé aux obligations d'information de la Loi.

– **La Pourvoirie du Lac Laflamme**

Levée en date du 6 mai 1999 de l'interdiction faite à toute personne, depuis le 18 octobre 1994, d'effectuer des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il s'est conformé aux obligations d'information de la Loi.

– **SPEQ La Pourvoirie du Lac Laflamme Inc.**

Levée en date du 6 mai 1999 de l'interdiction faite à toute personne, depuis le 18 octobre 1994, d'effectuer des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il s'est conformé aux obligations d'information de la Loi.

6. PLACEMENTS

6.1 Visas de prospectus

Prospectus provisoires

– **AltaGas Services Inc.**

Visa du prospectus provisoire du 16 avril 1999 concernant le placement de 6 100 000 actions ordinaires qui seront émises lors de l'exercice de 6 100 000 bons de souscription spéciaux de série A, déjà émis à un prix de 8,75 \$ le bon de souscription spécial de série A.

Le visa prend effet le 28 avril 1999.

Placeurs pour compte :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Merrill Lynch Canada Incorporée
ScotiaMcLeod Inc.
Capital Newcrest Inc.

Numéro de projet Sédar : 166385

– **APG Solutions & Technologies inc.**

Visa du prospectus provisoire du 4 mai 1999 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 5 mai 1999.

Preneurs fermes :

ScotiaMcLeod Inc.
Nesbitt Burns Inc.
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

Numéro de projet Sédar : 171505

– **Breakwater Resources Ltd.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 30 avril 1999 concernant le placement de 12 309 091 actions ordinaires au prix de 1,65 \$ l'action.

Le visa prend effet le 30 avril 1999.

Preneurs fermes :

Société de Valeurs First Marathon Limitée
Capital Newcrest Inc.

Numéro de projet Sédar : 170447

– **Fonds de sociétés technologiques déterminées 1999**
Fonds lié à l'indice Amex Institutional^{MC} 1999

Visa du prospectus simplifié provisoire du 27 avril 1999 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 30 avril 1999.

Numéro de projet Sédar : 169018

– **Goldcorp Inc.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 29 avril 1999 concernant le placement de 5 000 000 d'unités composée chacune d'une action subalterne de catégorie A comportant droit de vote et d'un demi-bon de souscription.

Le visa prend effet le 3 mai 1999.

Preneurs fermes :

Griffiths McBurney & Associés
Valeurs Mobilières TD Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar : 169993

– **Groupe Cossette Communication Inc.**

Visa du prospectus provisoire du 30 avril 1999 concernant le placement d'actions avec droit de vote subalterne.

Le visa prend effet le 3 mai 1999.

Preneurs fermes :

Nesbitt Burns Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

Numéro de projet Sédar : 170826

– **Inco Limitée**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 3 mai 1999 concernant le placement de 15 000 000 d'actions ordinaires, au prix de 27,50 \$ l'action.

Le visa prend effet le 4 mai 1999.

Preneurs fermes :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières Crédit Suisse First Boston
Canada Inc.

Numéro de projet Sédar : 171022

– **Torstar Corporation**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 29 avril 1999 concernant le placement de billets à moyen terme (non garantis).

Le visa prend effet le 30 avril 1999.

Placeurs pour compte :

Nesbitt Burns Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
ScotiaMcLeod Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

Numéro de projet Sédar : 169851

Prospectus définitifs

– **Associated Freezers Income Trust**

Visa du prospectus simplifié du 3 mai 1999 concernant le placement de 46 000 reçus de souscription, représentant chacun le droit de recevoir 1 000 \$ de montant en principal de débetures convertibles non garanties et subalternes 12 %.

Le visa prend effet le 5 mai 1999.

Preneurs fermes :

ScotiaMcLeod Inc.
Nesbitt Burns Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar : 168401

– **Call-Net Enterprises Inc.**

Visa du prospectus simplifié du 3 mai 1999 concernant le placement de 650 000 000 \$ US en billets.

Le visa prend effet le 4 mai 1999.

Preneurs fermes :

Morgan Stanley Canada Limitée
ScotiaMcLeod Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar : 167225

– **Famille de fonds de placement Phillips, Hager & North
Fonds de retraite d'actions canadiennes plus Phillips, Hager & North**

Visa du prospectus simplifié du 30 avril 1999 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 3 mai 1999.

Numéro de projet Sédar : 161071

– **Famille de Fonds Phillips, Hager & North
Fonds d'actions canadiennes Phillips, Hager & North
Fonds d'actions canadiennes plus Phillips, Hager & North
Fonds à revenu de dividendes Phillips, Hager & North
Fonds d'actions américaines Phillips, Hager & North
Fonds d'actions nord-américaines PH&N
Fonds d'actions euro-pacifique Phillips, Hager & North
Fonds d'obligations Phillips, Hager & North
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North
Fonds de marché monétaire canadien Phillips, Hager & North
Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North
Fonds équilibré Phillips, Hager & North**

Visa du prospectus simplifié du 30 avril 1999 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 4 mai 1999.

Numéro de projet Sédar : 161086

– **Fonds Aderes
Fonds canadien ciblé Aderes
Fonds américain ciblé Aderes
Fonds canadien diversifié Aderes
Fonds américain diversifié Aderes
Fonds marché monétaire Aderes**

Visa du prospectus simplifié du 4 janvier 1999 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 4 mai 1999.

Mandataire :

Groupe d'Investissement Berkshire Inc.

Numéro de projet Sédar : 134914

– **Fonds de Croissance Québec Inc.**

Visa du prospectus du 30 avril 1999 concernant le placement d'actions.

Le visa prend effet le 3 mai 1999.

Numéro de projet Sédar : 162313

– **Fonds de placement canadiens First Trust
Fonds technologique nord-américain, portefeuille 1999**

Visa du prospectus simplifié du 28 avril 1999 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 3 mai 1999.

Mandataire :

HSBC James Capel Canada Inc.

Numéro de projet Sédar : 152872

– **Fonds pharmaceutique, portefeuille 1999**

Visa du prospectus simplifié du 27 avril 1999 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 30 avril 1999.

Numéro de projet Sédar : 152930

– **Groupe de Fonds @rgentum
Portefeuille d'actif à court terme @rgentum
Portefeuille de revenu @rgentum
Portefeuille d'actions canadiennes @rgentum
Portefeuille canadien de performance @rgentum
Portefeuille américain élite @rgentum
Portefeuille international élite @rgentum
Portefeuille Découvertes @rgentum**

Visa du prospectus simplifié du 3 mai 1999 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 4 mai 1999.

Numéro de projet Sédar : 161468

– **QLT PhotoTherapeutics Inc.**

Visa du prospectus simplifié du 29 avril 1999 concernant le placement de 3 162 500 actions ordinaires au prix de 43,625 \$ US l'action.

Le visa prend effet le 29 avril 1999.

Preneurs fermes :

CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar : 161504

– **World Heart Corporation**

Visa du prospectus simplifié du 4 mai 1999 concernant le placement de 2 248 250 actions ordinaires dont 293 250 par l'actionnaire vendeur.

Le visa prend effet le 4 mai 1999.

Preneurs fermes :

Merrill Lynch Canada Incorporée
ScotiaMcLeod Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar : 165055

Modifications du prospectus

– **Fonds de Placement Spectrum United**

Visa de la modification N° 2 du 23 avril 1999 du prospectus simplifié du 14 août 1998 concernant le placement de parts des catégories Particuliers de Fonds Actions canadiennes Spectrum United et de Fonds Titres de croissance canadiens Spectrum United.

Cette modification fait suite à ce que C.A. Delaney Capital Management Ltd. (« DCM ») agit actuellement à titre de conseiller en gestion de portefeuille du Fonds Actions canadiennes et du Fonds Titres de croissance canadiens. DCM a informé la société Fonds de placement Spectrum United Inc. (« Spectrum United ») de son intention de cesser d'exercer ces fonctions à effet du 12 juin 1999. Spectrum United a en vue un certain nombre de firmes de gestion de placements de qualité pour remplacer DCM à titre de conseiller en gestion de portefeuille de ces deux fonds le 12 juin 1999 ou avant cette date. Dans l'intervalle, DCM continuera d'agir à titre de conseiller en gestion de portefeuille de deux fonds.

Le visa prend effet le 29 avril 1999.

Numéro de projet Sédar : 109641

– **Fonds Maxxum**

Fonds équilibré canadien Maxxum
Fonds de dividendes Maxxum
Fonds de revenu Maxxum
Fonds du marché monétaire Maxxum
Fonds de ressources naturelles Maxxum
Fonds de métaux précieux Maxxum
Fonds d'actions canadiennes Maxxum
Fonds d'actions américaines Maxxum
Fonds d'actions internationales Maxxum

Visa de la deuxième modification du 29 avril 1999 du prospectus simplifié du 24 avril 1998 concernant le placement de parts.

Cette modification fait suite à l'annonce du 22 avril 1999 à l'effet que Services aux investisseurs Scudder Canada Ltée (Scudder Canada), Gestion de fonds MAXXUM Inc. (MAXXUM) et Groupe Investors Inc. (Investors) ont conclu une alliance en vertu de laquelle Scudder Canada et MAXXUM élargiront leurs activités de vente de fonds de placement en regroupant leurs compétences et leurs capacités de distribution dans une nouvelle société, Scudder Maxxum.

Le visa prend effet le 5 mai 1999.

Numéro de projet Sédar : 76669

– **Fonds Scudder du Canada**

Fonds mondial Scudder
Fonds de revenu et de croissance É-U Scudder
Fonds Grande Europe Scudder
Fonds Pacifique Scudder
Fonds marchés nouveaux Scudder
Fonds d'actions canadiennes Scudder
Fonds de petites sociétés canadiennes Scudder
Fonds d'obligations canadiennes Scudder
Fonds d'obligations à court terme canadiennes Scudder
Fonds marché monétaire canadien Scudder

Visa de la modification n° 1 du 29 avril 1999 du prospectus simplifié du 7 juillet 1998 concernant le placement de parts.

Cette modification fait suite à l'annonce du 22 avril 1999, à l'effet que Les Services aux investisseurs Scudder Canada Ltée (« Scudder Canada »), Gestion de fonds MAXXUM Inc. (« MAXXUM ») et Groupe Investors Inc. (« Groupe Investors ») ont conclu une alliance selon laquelle Scudder Canada et MAXXUM étendront leurs activités de fonds de placement en regroupant leurs compétences et leurs capacités de distribution en une nouvelle société, Scudder MAXXUM Co.

Le visa prend effet le 5 mai 1999.

Numéro de projet Sédar : 100130

– **Fonds Universal**

Visa de la modification n° 1 du 23 avril 1999 du prospectus simplifié du 27 janvier 1999 concernant le placement de parts de Fonds de gestionnaires sélects Universal.

Cette modification fait suite à la nomination d'un nouveau gestionnaire dans le prospectus simplifié du Fonds de gestionnaires sélects Universal.

Le visa prend effet le 29 avril 1999.

Numéro de projet Sédar : 131901

– **Plans Fiduciaires canadiens de bourses d'études**

Visa de la modification du 26 avril 1999 du prospectus du 6 avril 1999 concernant le placement de parts.

Cette modification a pour but d'ajuster l'information financière.

Le visa prend effet le 29 avril 1999.

Numéros de projets Sédar : 148754, 148762, 148766, 148770

6.2 Dispenses

– **3595641 Canada Inc. (AtlanticCo)**

Dispense de prospectus concernant le placement d'actions ordinaires.

Les titres sont placés auprès des actionnaires de Bruncor Inc., Island Telecom Inc., Maritime Telegraph & Telephone Company, Limited et Newtel Enterprises Limited en échange de leurs titres dans le cadre d'une opération de regroupement des sociétés.

À compter de la présente, 3595641 Canada Inc. (AtlanticCo) devient un émetteur assujéti aux obligations prescrites au Titre III de la Loi.

Numéros de projets Sédar : 165653, 165655, 165657, 165659

– **Dumont Nickel Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 200 000

actions ordinaires auprès de 2973090 Canada Inc., en contrepartie partielle de terrains miniers.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujéti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujéti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Exploration Brex Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 3 500 000 actions ordinaires de la société auprès de King Valley Resources Inc., conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 167458

– **Exploration Mirandor Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 1 600 000 actions ordinaires de la société auprès de King Valley Resources Inc. et de 125 000 actions ordinaires additionnelles auprès de M. John Uhalde et Mme Harriet Uhalde, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 167461

– **GATX Corporation**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'actions ordinaires de la société auprès de ses salariés et dirigeants et de ceux de sociétés du même groupe aux conditions suivantes :

1. que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec;
2. qu'une copie d'un document établi en français expliquant les modalités du régime soit

transmise à chaque personne éligible résidente au Québec;

3. qu'une copie des documents d'information respectant les exigences des lois en vigueur aux États-Unis soit remise à toutes les personnes visées par le placement.

– **I.D. Internet Direct Ltd.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 1 031 789 actions ordinaires de la société auprès des actionnaires de Delphi Supernet Inc., en contrepartie partielle de leurs actions conformément aux informations déposées auprès de la Commission à la condition suivante :

-que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs et entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

– **Mattel, Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement d'actions ordinaires.

Les titres sont placés auprès des actionnaires de Learning Company, Inc. (The) en échange de leurs titres dans le cadre d'une opération de regroupement des sociétés.

À compter de la présente, Mattel, Inc. devient un émetteur assujéti aux obligations prescrites au Titre III de la Loi.

Numéro de projet Sédar : 169897

– **Mount Hope Resources Corp.**

Dispense de prospectus et d'inscription à titre de courtier concernant le placement de 100 000 actions ordinaires auprès de Ressources Frenchie Inc. à la condition que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre le souscripteur et des personnes avec qui il a des liens ou à l'extérieur du Québec.

– **Produits Fraco Itée (Les)**

Dispense de prospectus et d'inscription à titre de courtier concernant le placement d'une option d'achat permettant la souscription de 100 001 actions de catégorie A, au prix de 4,00 \$ l'action pour une période d'un an auprès de Gestion Garant-Simard inc.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre le souscripteur ou entre celui-ci et des personnes avec qui il a des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujéti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujéti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Produits Fraco Itée (Les)**

Dispense Daniel Lajeunesse de l'obligation d'établir un prospectus et d'inscription à titre de courtier concernant le placement de 10 000 actions de catégorie A de Produits Fraco Itée (Les) auprès de Gestion Garant-Simard inc. au prix de 4,00 \$ l'action.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus à moins que Produits Fraco Itée (Les) n'ait qualité d'émetteur assujéti.

– **Protocol Holdings, Inc.**

Dispense de l'obligation d'établir un prospectus et d'inscription à titre de courtier concernant le placement de 500 000 actions ordinaires au prix de 0,40 \$ US l'action auprès des actionnaires de 3223574 Canada Inc. en contrepartie partielle de leurs titres conformément aux informations déposées auprès de la Commission et à la condition que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

– **QR Canada Capital Inc.**

Dispense de prospectus et d'inscription à titre de courtier concernant le placement de 500 000 actions ordinaires auprès de Richard Dumas, La Financière de l'Environnement, Marcelle Arsenaault-Dumas, Corporation Financière Blue Sphynx, Michel Côté et Holovision Holding Inc., en échange de leurs titres de Productions Holovision Inc., conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de

leur souscription, sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération ou à l'extérieur du Québec. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujéti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujéti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **QUALCOMM Incorporated**

Dispense les porteurs d'options de souscription de 1 430 actions ordinaires de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement des actions ordinaires à être acquises lors de l'exercice de leurs options;

dispense de prospectus et d'inscription à titre de courtier concernant le placement d'options de souscription d'actions ordinaires de la société auprès de ses salariés et de ceux de sociétés du même groupe aux conditions suivantes :

1. que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec;
2. qu'une copie des documents d'information respectant les normes américaines soit remise à toutes les personnes visées par le placement.

– **Queenstake Resources Ltd. (société issue de la fusion de Queenstake Resources Ltd. et Santa Cruz Gold Inc.)**

Dispense de prospectus concernant le placement d'actions ordinaires.

Les titres sont placés auprès des actionnaires de Queenstake Resources Ltd. et Santa Cruz Gold Inc. en échange de leurs titres dans le cadre d'une opération de regroupement des sociétés.

À compter de la présente, Queenstake Resources Ltd. devient un émetteur assujéti aux obligations prescrites au Titre III de la Loi.

Numéro de projet Sédar : 168003

– **Ressources Vaujour Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 625 unités, chacune étant composée de 800 actions ordinaires accréditives et de 200 actions ordinaires, au prix de 1 000 \$ l'unité auprès d'au plus 50 souscripteurs aux conditions prévues dans la notice d'offre du 22 avril 1999.

– **Ressources Vaujour Inc.**

Dispense de prospectus et d'inscription à titre de courtier concernant le placement de 2 500 000 actions ordinaires et contrepartie de terrains miniers auprès de Makamikex L. G. Inc., conformément à la convention de vente intervenue en date du 14 avril 1999.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre le souscripteur et des personnes avec qui il a des liens, à la condition que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujéti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujéti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Société en commandite Ressources Canada Dominion II**

Dispense de prospectus et d'inscription à titre de courtier concernant le placement de parts auprès de ses porteurs par l'entremise de son régime de réinvestissement des distributions, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Numéro de projet Sédar : 164509

– **Station Mont Tremblant, Société en Commandite Unités Résidentielles DF 17**

Dispense de prospectus concernant le placement de contrats d'investissement, à savoir les unités résidentielles DF 17, aux conditions suivantes :

1. le placement s'effectue par des personnes inscrites auprès de la Commission;
2. le placement s'effectue conformément aux informations fournies à la Commission.

– **Techmire Ltée**

Dispense de prospectus concernant le placement d'un nombre additionnel d'options de souscription de 105 500 actions ordinaires pour un total de 500 000 actions ordinaires.

Les titres sont placés auprès de ses salariés et dirigeants et ceux de sociétés du même groupe.

Les conditions du placement sont présentées dans la notice d'offre du 8 juin 1998.

6.3 Avis de placement

– **Authentix Network, Inc.**

Placement de 2 500 000 actions privilégiées, catégorie D, dividende non cumulatif, au prix de 0,80 \$ US l'action.

Souscripteur :

BCE Inc.

Date du placement : Le 7 avril 1999

– **EHON Investment Holdings Ltd.**

Placement d'un emprunt de 2 500 000 \$ en débetures échangeables, série 1999, taux d'intérêt flottant, échéant le 6 avril 2024.

Souscripteur :

Caisse de dépôt et placement du Québec

Date du placement : Le 6 avril 1999

– **Exchange Tower Limited**

Placement d'un emprunt de 31 500 000 \$ en obligation hypothécaire de premier rang, série A, 6,83 % l'an, échéant le 9 avril 2012.

Souscripteur :

Caisse de dépôt et placement du Québec

Date du placement : Le 9 avril 1999

– **Exploration Boréale Inc.**

Placement de 100 000 actions ordinaires, en contrepartie d'un intérêt dans une propriété minière, d'une valeur de 15 000 \$.

Souscripteur :

Société de développement de la Baie James

Date du placement : Le 10 février 1999

– **Focam Technologies Inc.**

Placement d'un emprunt de 850 000 \$ en débetures, aucun taux d'intérêt, échéant le 17 mars 2004.

Souscripteurs :

Ali Youssef Al Alamy
Mohammad Shahrukh Quaiser

Date du placement : Le 17 mars 1999

– **Fonds d'Actions Canadiennes Emerald**

Placement de 50 077,767 parts, au prix de 19,2705 \$ la part.

Souscripteur :

TD Asset Management Inc., à titre de fiduciaire

Date du placement : Le 8 mars 1999

– **Fonds d'Obligations Canadiennes Emerald**

Placement de 266 953,677 parts, au prix de 11,7998 \$ la part.

Souscripteur :

TD Asset Management Inc., à titre de fiduciaire

Date du placement : Le 19 mars 1999

– **Fonds d'Obligations Canadiennes Emerald**

Placement de 383 771,930 parts, au prix de 11,856 \$ la part.

Souscripteur :

TD Asset Management Inc., à titre de fiduciaire

Date du placement : Le 29 mars 1999

– **Gestion de portefeuilles Banque Royale Inc.**

Placement de :

NOM	PARTS	\$ (la part)
RBIM Mortgage Fund	914,9490	104,7458
RBIM Bond Fund	3 506,9203	111,8273
RBIM Canadian Equity Fund	11 860,2709	30,5235
RBIM Dividend Fund	4 445,7569	15,5570
RBIM Global Bond Fund	2 951,1943	102,6356
RBIM EAFE Fund	115 752,4710	33,7518

Commission des valeurs mobilières du Québec

1999-05-07 Vol. XXX n° 18

RBIM European Fund	54,446,0037	9,5325
RBIM Far East Ex Japan Fund	3 774,2813	10,3520
RBIM Japanese Fund	7 587,6802	10,4726
RBIM American Equity Trust	7 878,3909	47,3625 \$ US

Souscripteur :

Compagnie Trust Royal

Date du placement : Le 24 mars 1999

– **Gestion de portefeuilles Banque Royale Inc.**

Placement de :

NOM	PARTS	\$ (la part)
RBIM Mortgage Fund	111,9770	104,7673
RBIM Bond Fund	1 605,7180	111,6368
RBIM Canadian Equity Fund	1 844,7548	31,1035
RBIM Dividend Fund	923,7833	15,7459
RBIM Global Bond Fund	516,8101	102,0638
RBIM EAFE Fund	1 946,8629	34,3506
RBIM European Fund	10 294,1025	9,7143
RBIM Far East Ex Japan Fund	378,0790	10,5798
RBIM Japanese Fund	1 482,2913	10,7941
RBIM American Equity Trust	1 692,7236	48,8453 \$ US

Souscripteur :

Compagnie Trust Royal

Date du placement : Le 29 mars 1999

– **HRS Holdings Limited**

Placement d'actions privilégiées, rachetables, participantes, pour valeur globale de 40 000 \$.

Souscripteur :

HR Stratégies Inc., à titre de fiduciaire et de gestionnaire

Date du placement : Le 31 mars 1999

– **NTT Mobile Communications Network, Inc.**

Placement de 200 actions, au prix de 33 724,05 \$ US l'action.

Souscripteur :

Caisse de dépôt et placement du Québec

Date du placement : Le 12 octobre 1998

– **O&G Limited Partnership (The)**

Placement de 500 parts, au prix de 960,00 \$ la part.

Souscripteur :

Jacques Courtois

Date du placement : Le 15 avril 1999

– **Olameter Inc.**

Placement de 200 000 actions ordinaires, au prix de 5,00 \$ l'action.

Souscripteurs :

Lyndale Development Ltd.
151793 Canada Inc.

Date du placement : Le 7 avril 1999

– **ONCAN Canadian Holdings Ltd.**

Placement d'un emprunt de 25 000 000 \$ en débetures échangeables, série 1999, taux d'intérêt flottant, échéant le 6 avril 2024.

Souscripteur :

Caisse de dépôt et placement du Québec

Date du placement : Le 6 avril 1999

– **Pepsi Bottling Group, Inc.**

Placement de 4 325 actions ordinaires, au prix de 23,00 \$ US l'action.

Souscripteur :

Val Wagner

Date du placement : Le 31 mars 1999

– **Pepsi Bottling Group, Inc.**

Placement de 90 825 actions ordinaires, au prix de 23,00 \$ US l'action.

Souscripteurs :

Lea Lefler
269-1477 Canada Inc.
Aperdev Investments Inc.

Eric Pichon
Stuart Copelovitch
3094669 Canada Inc.
Ruvena Inc.
Francine Ayoub
Milan Bratin
MDL Investments
Remsen Investments Ltd.
Rejean Gosselin
Oreste Pendenza
John Moncarz
Schwartz Investments Corp.
Lawrence Klepper
Ralph Gerstein
Lemvest Inc.
3408477 Canada Inc. #1
Lawrence Pollock

Date du placement : Le 31 mars 1999

– **Probe Exploration Inc.**

Placement de 600 000 actions ordinaires, au prix de 0,50 \$ l'action.

Souscripteur :

112040 Canada Inc.

Date du placement : Le 23 mars 1999

– **Produits Fraco Ltée (Les)**

Placement secondaire de 50 000 actions catégorie A, au prix de 4,00 \$ l'action, détenues par Carlo Franceschinis.

Souscripteur :

Gestion Garant-Simard Inc.

Date du placement : Le 9 avril 1999

– **Ressources Allican Inc.**

Placement de 318 080 actions ordinaires, accompagnées chacune d'un demi bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,44 \$ l'action.

Souscripteur :

Fonds de solidarité des travailleurs du Québec

Date du placement : Le 31 mars 1999

– **Terralogix Inc.**

Placement de 30 000 actions ordinaires, participantes, au prix de 20,00 \$ l'action.

Souscripteurs :

Boreas Corp.

Roybec & Co.
Société d'Investissement DMG
Vittorio Di San Marzano

Date du placement : Le 8 avril 1999

– **TMON Canadian Investments Ltd.**

Placement d'un emprunt de 1 064 200 \$ en débetures échangeables, série 1999, taux d'intérêt flottant, échéant le 6 avril 2024.

Souscripteur :

Caisse de dépôt et placement du Québec

Date du placement : Le 6 avril 1999

6.4 Refus

6.5 Divers

– **AimGlobal Technologies Company Inc.**

Dispense de l'obligation prévue à l'article 164 du Règlement, de déposer le supplément prévu à l'annexe IX.1, ainsi que de l'obligation prévue à l'article 58 du Règlement, de présenter dans son prospectus simplifié l'information indiquée dans la partie B de l'annexe IV, au motif que la société est admissible au régime de prospectus simplifié selon les dispositions de l'Instruction générale canadienne n° C-47 et qu'elle entend s'en prévaloir.

– **Algonquin Power Income Fund**

Dispense Algonquin Power Income Fund de l'application de l'article 33 de la Loi en l'autorisant à faire durer deux ans à partir de la date du visa du prospectus simplifié le placement de parts de fiducie.

Dispense Algonquin Power Income Fund, dans son prospectus simplifié, de présenter les attestations prévues aux articles 61 et 62 du Règlement, et la totalité ou une partie des informations prévues aux rubriques 1, 5, 6 et 9 et à la rubrique 9.1 le cas échéant, de l'Annexe IV du Règlement.

Ces dispenses sont conditionnelles à l'établissement et au dépôt d'un supplément conforme aux dispositions du régime de prospectus préalable prévu à l'Instruction générale n° C-44.

– **Associated Freezers Income Trust**

Dispense dans le cadre du placement, de l'application des articles 4B et 5 de l'Instruction générale n° Q-3, afin de lui permettre d'accorder aux preneurs fermes, une option leur permettant de couvrir leur position dans le cas d'une attribution excédentaire ou d'effectuer des opérations visant à fixer ou à stabiliser le cours de la valeur qui fait l'objet du placement. Cette option sera consentie pour une période de 30 jours à compter de la date de la clôture du placement et portera sur au plus 15 % des titres faisant l'objet du placement.

– **Breakwater Resources Ltd.**

Dispense de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer vers le 30 avril 1999, compte tenu que la version française de ces documents sera déposée lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

– **Call-Net Enterprises Inc.**

Dispense des obligations prévues à l'article 5 de l'Instruction générale n° Q-3 afin de lui permettre d'accorder aux preneurs fermes une option, portant sur 15 % des titres faisant l'objet du placement, aux fins de fixer ou de stabiliser le cours de la valeur qui fait l'objet du placement.

– **Dundee Bancorp Inc.**

Dispense de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents d'offre qu'elle entend déposer le ou vers le 30 avril 1999 dans le cadre de son offre publique d'achat de 22,5 millions actions ordinaires de Dundee Realty Corporation à la condition que :

- i) la version française desdits documents d'offre soit déposée auprès de la Commission et transmis aux actionnaires de Dundee Realty Corporation résidant au Québec au plus tard le 10 mai 1999; et
- ii) un avis à cet effet rédigé en français, incluant notamment les modalités de l'offre, soit déposé auprès de la Commission et transmis aux actionnaires de Dundee Realty Corporation simultanément avec la version anglaise des documents d'offre.

– **Dundee Realty Corporation**

Dispense de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents d'offre qu'elle entend déposer le ou vers le 30 avril 1999 dans le cadre de son offre publique de racheter 22,5 millions de ses actions ordinaires à la condition que :

- i) la version française desdits documents d'offre soit déposée auprès de la Commission et transmis à ses actionnaires résidant au Québec au plus tard le 10 mai 1999; et
- ii) un avis à cet effet rédigé en français, incluant notamment les modalités de l'offre, soit déposé auprès de la Commission et transmis à ses actionnaires simultanément avec la version anglaise des documents d'offre.

– **Dundee Realty Corporation**

Dispense de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française de la circulaire qu'elle entend déposer le ou vers le 30 avril 1999 dans le cadre de l'offre publique d'achat de Dundee Bancorp Inc. qui vise jusqu'à 22,5 millions de ses actions à la condition que :

- i) la version française de ladite circulaire soit déposée auprès de la Commission et transmise à ses actionnaires résidant au Québec au plus tard le 10 mai 1999; et
- ii) un avis à cet effet rédigé en français, incluant la recommandation du conseil concernant l'offre, soit déposé auprès de la Commission et transmis aux actionnaires de Dundee Realty Corporation simultanément avec la version anglaise de la circulaire.

– **GATX Corporation**

Dispense de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 2°, 4° et 10° de l'article 2.1 de l'Instruction générale n° Q-3, dans le cadre de son régime intitulé « Employee Stock Purchase Plan » concernant le placement d'actions ordinaires auprès des salariés. La dispense est valable pour le régime présenté à la Commission tant et aussi longtemps que la société ne sera pas un émetteur assujéti au Québec et qu'elle respectera la réglementation prescrite aux États-Unis.

– **Inco Limitée**

Dispense de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents intégrés par renvoi dans le

prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer vers le 4 mai 1999, compte tenu que la version française de ces documents sera déposée lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

– **Open Text Corporation**

Dispense de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents d'offre qu'elles entendent déposer vers le 4 mai 1999 dans le cadre de l'offre publique d'achat visant la totalité des actions ordinaires de PC DOCS Group International Inc. (« PC DOCS »), à la condition (i) que la version française desdits documents d'offre soit déposée auprès de la Commission et transmise aux actionnaires de PC DOCS résidant au Québec au plus tard le 17 mai 1999 et (ii) qu'un avis à cet effet rédigé en français, incluant notamment les modalités d'offre, soit déposée auprès de la Commission et transmis aux actionnaires résidant du Québec simultanément avec la version anglaise des documents d'offre.

– **Petromet Resources Limited**

Dispense de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer vers le 5 mai 1999, compte tenu que la version française de ces documents sera déposée lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

6.6 Dépôt de suppléments

– **Banque de Nouvelle-Écosse (La)**

Réception du supplément de prospectus du 30 avril 1999 au prospectus simplifié définitif de Banque de Nouvelle-Écosse (La) du 4 juin 1997, visant le placement de débentures 5,75 % échéant en 2014.

– **Clarnet Communications Inc.**

Réception du supplément de prospectus du 22 avril 1999 au prospectus simplifié définitif de Clarnet Communications Inc. du 15 avril 1998, visant le placement de billets de premier rang à décote à 10,125 % échéant en mai 2009.

Numéro de projet Sédar : 82085

7. OFFRES PUBLIQUES

7.1 Avis

7.2 Dispenses

7.3 Refus

8. COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET LEURS REPRÉSENTANTS

8.1 Inscriptions des courtiers et des conseillers en valeurs

– Groupe d'Investissement Berkshire Inc.

Inscription de la société à titre de courtier en épargne collective assortie de la condition suivante :

- le courtier devra se conformer à l'article 28 de l'Instruction générale québécoise n° Q-9, qui prévoit un minimum de deux membres de la direction inscrits à titre de représentant, et ce, au plus tard le 19 juillet 1999.

Les dirigeants de la société sont MM. Pierre Lizé, dirigeant responsable de l'établissement principal au Québec, Michael Lee-Chin et Kris Astaphan.

8.2 Inscriptions

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Fonds d'investissement Royal inc. :

- **Boucher, Céline**
- **Bourassa, Ann**
- **Hussein, Tarek**
- **Mimeault, Katherine**
- **Phaneuf, Claudette**
- **Pilla, Maria**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Mutuelle Investco Inc. :

- **Beulé, Françoise**
- **Boudreau, Hervé**
- **Huot, Michel**
- **Laliberté, Roger**
- **Langlois, Sylvie**
- **Marcelin, Jean Mary**
- **Ryckewaert, Frederic**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Les Placements PFSL du Canada Ltée :

- **Beaulieu, Martin**
- **Carbonneau, Lisette**
- **Corriveau, Maryse**
- **Jeannotte, Francine**

- **Jones, Hélène**
- **Julien, Daniel**
- **Ledoux, Marc**
- **Morin, Louise**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Les Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. :

- **Gagné, Marlène**
- **Labbé, Annie**
- **Labonne, Line**
- **Morin, Cathy**
- **Richard, Brigitte**
- **Ruel, Julie**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Services Financiers Banque Nationale (Placements) Inc. :

- **Chalifoux, Jacinthe**
- **Chartrand, Liane**
- **Montesi, Gabrielle**
- **Patry, Suzanne**
- **Séguin, François**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes :

- **Beaulieu, Daniel**
Groupe Financier Performa Limitée
- **Bedernyak, Brian John**
Gestion de Portefeuilles TR Inc.
- **Bégin, Jacqueline**
Groupe de Gestion de Placement CT Inc.
- **Boivin, Julie**
Plani-Gestion Quatre-Saisons Inc.
- **Brosseau, Claude**
Planification Multi Fonds Inc.
- **Camirand, René**
Placements Optifonds Inc.
- **De Marco, Pasqualino**
Courtage F.M.D. Inc.
- **Di Vita, André**
Groupe Financier Performa Limitée
- **Gopu, Raghuram**
Consultants C.S.T. Inc.
- **Lafortune, Yves**
Planification Multi Fonds Inc.
- **Ledoux, François**
Leduc & Associés Valeurs Mobilières Canada Ltée
- **L'Écuyer, Étienne**
Services Investors Limitée (Les)

- **Lessard, Francine**
Courtage F.M.D. Inc.
- **Levan, Dinh**
Investissements B.B.A. Inc.
- **Lizé, Pierre**
Groupe d'Investissement Berkshire Inc.
- **Mariani, Catherine**
Société d'Investissement Balanced
Planning
- **Morency, Audrey**
Consultants en Bourses d'Amérique du
Nord Ltée
- **Ng, Lisa**
Valeurs Mobilières Banque Hongkong
Inc.
- **Nolin, André G.**
Service Financier Rimac Inc.
- **Ouellette, Philippe**
Gestion Placements TR Inc.
- **Pagé, Nicole**
Sogefonds M.F.Q. Inc.
- **Paquet, Nathalie**
Investissements Courvie Inc.
- **Poulin, Donald**
Plani-Gestion Quatre-Saisons Inc.
- **Pronovost, André**
Placements Manuvie Internationale Ltée
- **Rompré, Louis**
Fonds de la Première Canadienne Inc.
- **Rossi, David**
Consultants en Bourses d'Amérique du
Nord Ltée
- **Roy, Gustave Otto Pare**
Actions en Direct Banque Royale Inc.
- **Tarulli, Maddalena**
Valeurs Mobilières BCI Canada Inc.

8.3 Inscriptions conditionnelles

Inscription à titre de représentant de la personne
suivante :

- **Kanthasamy, Mathy**

laquelle est assortie de la condition suivante :

- l'inscription est valide jusqu'au 15
septembre 1999.

8.4 Agréments

Agrément à titre de dirigeant des personnes
suivantes :

- **Arnold, Heather Mae**
Courtage Placements Sunetco Inc.
- **Banham, Michael Robert**
Mutuelle Investco Inc.
- **Gagnon, Pierre**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Matthews, Clinton Edward**
Société de Gestion Privée Gordon Inc.
- **Mollard (Hobbis) Cathryn Dawn**

8.5 Reprises d'activités

Reprise d'activités à titre de représentant des
personnes suivantes pour le compte de
Planification Multi Fonds Inc. :

- **Auger, René**
- **Bédard, Yvon**
- **Chorel, Joanne**
- **Daguerre, Daniel**
- **Gravel, Réjean**
- **Jolicoeur, Luc**
- **Lagacé, Michael**
- **Langlois, Michel**
- **Laurier, Raymond**
- **Laurier, Robert**
- **Manseau, Linda**
- **Prud'homme Lafontaine, Monique**
- **Reis, Jean-Pierre**

Reprise d'activités à titre de représentant des
personnes suivantes pour le compte de Plani-
Gestion Quatre-Saisons Inc. :

- Adam, Gustave
- Arbic, J. Bryan
- Ayotte Bourgeault, Pauline
- Banville, Yves
- Barth, Jacques
- Beauchamp, Robert
- Bélanger, André
- Bélanger, Robert
- Bolduc, Johanne
- Bouchard, Gilles
- Bouchard, Louis-Charles
- Boudreau, Raynald
- Breton, Myriam
- Chabot, Claude
- Corriveau, André
- Côté, André
- Côté, Hélène
- Côté, Réal
- De Chantal, Denis
- Denicourt, Dominic
- Deserres, Louis
- Dipilla, Alfonso Walter
- Domingue, Roger
- Dumais, Michel
- Eimery-Loyer, Chantal
- Elliott, Phillip
- Farley, Luc
- Forcier, André
- Gladu, Jacques
- Gobeille, Jacques
- Goulet, Sylvain
- Goyette, Simon
- Grondin, Ginette
- Huard, Gaétan
- King, Alan G.
- Lavoie, Guy
- Lavoie, Rénald
- Lefebvre, Nicole
- Lévesque, Francis
- Lord, Michel
- Maître, Yvon
- Martel, Mario
- Mino, Jean-Louis
- Noël, Camil
- Pageau, Yves
- Pedneault, René
- Pigeon, Gilbert
- Proulx, Jacques
- Provencher, Monique
- Rouleau, Rosanne
- Stuart, Jean
- Therrien, Dario
- Therrien, Yvan
- Thibault, Claude
- Toupin, Bernard
- Tremblay, Gaétan

- Tremblay, Linda
- Tremblay, Michel
- Vachon, Henri-Paul
- Wauthier, Stella

Reprise d'activités à titre de représentant des personnes suivantes :

- **Bélanger, Marie-Hélène**
Valeurs Mobilières Sun Life Inc.
- **Desroches, Lise**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Di-Ioia-Diaco, Maria Pia**
Placements CIBC Inc.
- **Dupont, Lise**
Valeurs Mobilières Sun Life Inc.
- **Flipot, Brigitte**
Services en Placements PEAK Inc.
- **Gauthier, Lionel**
Placements Lunor Inc.
- **Johnson, David**
Valeurs Mobilières Sun Life Inc.
- **Karabatsos, Aristides**
Placements CIBC Inc.
- **Laferrière, Colette**
Investissements Assep Inc. (Les)
- **Lavoie, Laurier**
Placements CIBC Inc.
- **Perreault, Denis**
Investissements Courvie Inc.

8.6 Interruptions d'activités

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de BLC Services Financiers Inc., vu la cessation de cette activité :

- **Champoux, François**
- **Delisle, Roger Jr.**
- **Lebel, Madeline**
- **Matte, Louise**
- **Nedellec, Jean-Yves**
- **Petit, Pascale**
- **Ricard, Sylvain**

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Consultants en Bourses d'Amérique du Nord Ltée, vu la cessation de cette activité :

- Alix, Jean-Pierre
- Asfour, Samir
- Bastien, Robert
- Bastille, Gilles
- Batri, Salim
- Bédard, Sylvain
- Benoit, John Eugene
- Blais, Jacques
- Bouchard, Serge
- Bourgoin, Francesca
- Brossoit, Christiane
- Castilloux, Dolores
- Cayer, Yvan
- Chan, Richard Wang Lap
- Chenier, Maurice J.
- Cheung, Ka Tsun
- Corbin, Sylvie
- Daigle, Yvon
- Desmarchais, Diane
- Doudou, Makhlof
- Dumais, Langis
- Foisy, Johanne
- Fontaine, Nathalie
- Fortin, Gilles
- Giroux, Louis-Charles
- Groulx, Sylvie
- Guillemette Laverdière, Thérèse
- Hagopian, Christian
- Houle Linda
- Kabir, Mohammad Humayun
- Kirakosian, Choghik
- Lachance, Chantal
- Larivière, Denis
- Laviolette, Donick
- Lebel, Manon
- Leclair, Luc
- Lefevre, Simon Pierre
- Lessard, Nicole
- Lévesque, Denis
- Liu, Meimin
- Malouin, Pierre-Yves
- Maslov, Alexandre
- Mersy, Colette
- Michaud, Martyne
- Miller, Blair Donald
- Nelson, Edeline
- Normand, Lucien
- Ouellet, Rita
- Ouimet, Judith
- Paramsothynathan, Jeyakanthan
- Philippon, Huguette
- Ponte, Raymond
- Poupart, Pauline
- Qin, Ling
- Ragheb, Amar Mounir
- Rodriguez, Alvaro-Eduardo

- Roy, Daniel
- Roy, Michel
- Sabourin, Josiane
- St-Onge, Réal
- St-Pierre, Micheline
- Sylvain Hinse, Diane
- Verreault, Sophie
- Viel, Lynda
- Wang, Bao Xia
- Wang, Qian
- Waters, Ginette
- Zhang, Lian Ying

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Les Placements PFSL du Canada Ltée, vu la cessation de cette activité :

- Claveau, Antonien
- Doyle, Julie
- Gargya, Imre-Erik
- Gaudreault, Line
- Laferrière, Colette
- Lavoie, Marc
- Marcotte, Pierre Paul
- Nolet, Stephen
- Ouellet, Jean-Marc
- Paquet, Denis
- Raymond, Jacques

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Les Planifications Plus Marcel Vachon Inc., vu la cessation de cette activité :

- Adam, Gustave
- Arbic, J. Bryan
- Ayotte Bourgeault, Pauline
- Banville, Yves
- Barth, Jacques
- Beauchamp, Robert
- Bélanger, André
- Bélanger, Robert
- Blouin, Pierre
- Bolduc, Johanne
- Bosina, Joseph
- Bouchard, Gilles
- Bouchard, Louis-Charles
- Boudreau, Raynald
- Boutin, Réginald
- Breton, Myriam
- Chabot, Claude
- Corriveau, André
- Côté, André
- Côté, Hélène

- **Côté, Réal**
 - **Cryer, Ron**
 - **De Chantal, Denis**
 - **Denicourt, Dominic**
 - **Deserres, Louis**
 - **Dipilla, Alfonso Walter**
 - **Domingue, Roger**
 - **Dorion, Normand**
 - **Dumais, Michel**
 - **Eimery-Loyer, Chantal**
 - **Elliott, Phillip**
 - **Farley, Luc**
 - **Forcier, André**
 - **Gladu, Jacques**
 - **Gobeille, Jacques**
 - **Goulet, Sylvain**
 - **Goyette, Simon**
 - **Grondin, Ginette**
 - **Huard, Gaétan**
 - **King, Alan G.**
 - **L'Anglais, Manon**
 - **Lavoie, Guy**
 - **Lavoie, Rénaud**
 - **Lefebvre, Nicole**
 - **Lévesque, Francis**
 - **Lord, Michel**
 - **Maitre, Yvon**
 - **Martel, Mario**
 - **Mino, Jean-Louis**
 - **Noël, Camil**
 - **Pageau, Yves**
 - **Pedneault, René**
 - **Pépin, Élise**
 - **Pigeon, Gilbert**
 - **Proulx, Jacques**
 - **Provencher, Monique**
 - **Rouleau, Rosanne**
 - **Stuart, Jean**
 - **Therrien, Dario**
 - **Therrien, Yvan**
 - **Thibault, Claude**
 - **Toupin, Bernard**
 - **Tremblay, Gaétan**
 - **Tremblay, Linda**
 - **Tremblay, Michel**
 - **Vachon, Henri-Paul**
 - **Wauthier, Stella**
- Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :
- **Aubé, Denis**
Services Investors Limitée (Les)
 - **Beaulieu, Guylaine**
Groupe de Gestion de Placement CT Inc.
 - **Boutin, Michelle**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
 - **Cardin, Jacques**
Services en Placements PEAK Inc.
 - **Chevrette, Gilles**
Placements Lunor Inc.
 - **Duhaime, Gilles**
Fonds d'investissement Royal inc.
 - **Fargnoli, Marisa**
Fonds d'investissement Royal inc.
 - **Fluet, Pierrette**
Fonds d'investissement Royal inc.
 - **Fragasso, Michel**
Plani-Gestion Quatre-Saisons Inc.
 - **Fraser, Monique**
Services Financiers Banque Nationale (Placements) Inc.
 - **Gagnon, Lucie**
Services en Placements PEAK Inc.
 - **Giard, Serge**
Placements Manuvie Internationale Ltée
 - **Nolet, Laurent**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
 - **Paquette, Stéphane**
Services Financiers Banque Nationale (Placements) Inc.
 - **Phung, Kien Huy**
Placements Optifonds Inc.
 - **Roy, Robert**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
 - **Rubinato, Gino A.**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
 - **Simard, Pierre**
Services Investors Limitée (Les)
 - **Thomas, François**
Courtage Placements Sunetco Inc.
 - **Veilleux, Lise**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
 - **Venne, Paul**
Services Financiers Diversifolio Ltée

8.7 Radiations

Radiation de l'inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Gestion Universitas Inc., vu la cessation de cette activité :

- **Beaupré, Lauriane**
- **Belleau, Richard**
- **Boies, Jean-Yves**
- **Desbiens, Isabelle**
- **Dumont, Sylvie**
- **Goudreau, Mario**
- **Vaillancourt, Roger**

Radiation de l'inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Fonds de la Première Canadienne Inc., vu la cessation de cette activité :

- **Cretella, Assunta**
- **Dristas, Georgia**
- **Dumont, Nancy**
- **Farrer, Ruth Ellen**
- **Forgione, Assunta**
- **Guay, Ginette**
- **Houle, Serge**
- **Lecavalier, Chantal**
- **Lorenzo, Gail**
- **Martin, Sophie**
- **Mousseau, France**
- **Neklawi, Marie Thérèse**
- **Poirier, Chantal**
- **Turgeon-Pelletier, Pamela Lynn**
- **Woina, Michael**

Radiation de l'inscription à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- **Alexandre, Jonathan**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Bergeron, Claudette**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Blouin, Esther**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Di Paola, Onesta**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Duchesne, Jacques**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Fréchette, Yves**
Centre Financier London Limitée
- **Giagkou, Stergios**
Gestion de Placements TD Inc.

- **Larose, Sylvie**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Lefebvre, Jacques**
Placements Optifonds Inc.
- **Michaud, Colombe**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Paquet, Roger**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Proulx, Yves-Martin**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Ramirez Honoret, José**
Centre Financier London Limitée
- **Riel, Claude**
Services Investors Limitée (Les)
- **Romano, Nicola**
Valeurs Mobilières BCI Canada Inc.
- **Sigrist, Philip**
Placements Optifonds Inc.
- **Varano, Vincenzo**
Services Investors Limitée (Les)

8.8 Cessations de fonctions

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- **Henkel, James Edward**
Centre Financier London Limitée
- **Kent, Larry**
Actions en Direct Banque Royale Inc.
- **Lillyman, Roger George**
Centre Financier London Limitée
- **Lovatt, William Wayne**
Centre Financier London Limitée
- **McLean, William Lyle**
Centre Financier London Limitée
- **McFeetors, Raymond Lindsay**
Centre Financier London Limitée
- **Mooney, Mary Ann T.**
Placements Manuvie Internationale Ltée

8.9 Dispenses

- **HSBC James Capel Canada Inc.**

Dispense accordée à HSBC James Capel Canada Inc. et CIBC Wood Gundy Valeurs

Mobilières Inc. de l'application des articles 236.1 et 237.1 du Règlement sur les valeurs mobilières dans le cadre du placement de 35 M\$ de débetures convertibles de Ishtar Seniors Communities Inc., puisque les courtiers satisfont aux critères qui ont été énoncés dans le projet de Norme multilatérale 33-105 sur les conflits d'intérêts. Les liens entre l'émetteur et les preneurs fermes devront être divulgués clairement au prospectus.

- **Parent, Claude**
Fonds d'Investissement FMOQ Inc.
(Les)
- **Ratelle, Sylvain**
Gestion Fonds des Professionnels Inc.
- **Tessier, Mario**
Investissements Courvie Inc.
- **Tremblay, Jean-Pierre**
Fonds d'Investissement FMOQ Inc.
(Les)

8.10 Exercice d'une autre activité

Les personnes suivantes sont autorisées par le courtier Plani-Gestion Quatre-Saisons Inc. à exercer l'activité de planification financière :

- **Arbic, J. Bryan**
- **Ayotte Bourgeault, Pauline**
- **Bélanger, Robert**
- **Chabot, Claude**
- **Côté, André**
- **Côté, Réal**
- **Denicourt, Dominic**
- **Deserres, Louis**
- **Imbeault, Marc-André**
- **Lévesque, Francis**
- **Martel, Mario**
- **Pigeon, Gilbert**
- **Provencher, Monique**
- **Rouleau, Rosanne**
- **Thibault, Claude**
- **Toupin, Bernard**
- **Tremblay, Michel**
- **Vachon, Henri-Paul**

Les personnes suivantes sont autorisées par le courtier Les Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. à exercer l'activité de planification financière :

- **Bélanger, Bernice**
- **Bélanger, Nicole**
- **Cliche, Mathieu**
- **Corriveau, France**
- **Frenette, Julie**
- **Gendron, Catherine**
- **Gosselin, Jean-François**
- **Gosselin, Sylvain**
- **Lalancette, Gilles**
- **Roberge, Chantale**
- **Royer, Réjean**
- **Soucy, Johanne**

Les personnes suivantes sont autorisées par le courtier à exercer l'activité de planification financière :

8.11 Refus

8.12 Divers

- **Groupe Financier Performa Limitée**

Approbation d'une ligne de crédit d'un maximum de 6 000 000 \$ assortie d'une renonciation à concourir de la Compagnie d'Assurance Standard Life en faveur de Groupe Financier Performa Limitée, courtier en épargne collective aux conditions suivantes :

- demander une approbation pour tout remboursement d'une partie de l'emprunt;
- demander une approbation si le montant des emprunts dépasse 6 000 000 \$.

- **Services Financiers Tandem Inc.**

Approbation d'une prise de position importante de 75 % dans le capital-actions du courtier en épargne collective Services Financiers Tandem Inc. par Capital Teraxis Inc., filiale de Services Financiers CDPQ Inc., une filiale de la Caisse de dépôt et Placement du Québec

- **Goldman Sachs Canada**

Approbation d'une prise de position importante de 100 % dans les parts de la société en commandite Goldman Sachs Canada, courtier en valeurs de plein exercice par la société The Goldman Sachs Group Inc.

9. INFORMATION SUR VALEURS EN CIRCULATION

9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

– Perigee Inc.

Consentement à la cession de 71 227 actions de catégorie M.

par :	en faveur de :
David Yu	1196780 Ontario Inc.

– Perigee Inc.

Consentement au retour à la libre disposition au prorata des actions de Perigee Inc. suivantes :

- 1 68 840 actions de catégorie M détenues, directement ou indirectement, par D. Alex Wilson;
- 2 84 000 actions de catégorie M détenues, directement ou indirectement, par Lloyd C. Atkinson; et,
- 3 19 200 actions de catégorie M détenues par Alexander J. Brown.à la condition qu'un nombre total équivalent aux actions libérées soient bloquées auprès de certains détenteurs d'actions de catégorie M, conformément aux informations déposées.

– Rainmaker Entertainment Groupe Ltd.

Consentement à la cession de 130 000 actions ordinaires.

par :	en faveur de :
Bob Cabral	Tri-Fino Investments Ltd.

9.2 Dispenses

9.3 Refus

9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

– Sidus Systems Inc.

Révocation de l'état d'émetteur assujetti.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

– SPEQ Recherche en Technologies Aérospatiales Inc.

Révocation de l'état d'émetteur assujetti.

– Sutton Resources Ltd.

Révocation de l'état d'émetteur assujetti.

**ANNEXES -
AUTRES INFORMATIONS**

A. Dépôt de documents d'information

B. Déclarations d'initiés

C. Liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec

pour la période du
8 mai 1999 au 15 mai 1999

Note : La présente liste est valide du 8 mai 1999 au 15 mai 1999

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
A.L. Van Houtte Ltée	Prospectus	1997-11-18	Act. subalt.	100	2000-12-31
Alimentation Couche-Tard inc.	Prospectus	1998-03-30	Act. subalt. « B »	100	2001-12-31
Amisk inc.	Prospectus	1997-12-05	Act. subalt. « B »	75	2000-12-31
Behaviour Communications inc.	Prospectus	1997-12-18	Act. subalt. « B »	100	2000-12-31
Cabano Kingsway inc.	Prospectus	1997-12-15	Act. ord.	100	2000-12-31
Cenosis inc.	Prospectus	1998-08-24	Act. ord.	75	2001-12-31
Coreco inc.	Prospectus	1996-05-24	Act. ord.	100	1999-12-31
Corporation Haemacure	Prospectus	1996-06-13	Act. ord.	100	1999-12-31
Entreprises Microtec inc. (Les)	Prospectus	1996-12-12	Act. subalt.	100	1999-12-31
Good Fellow inc.	Notice d'offre	1997-01-01	Act. ord.	100	2000-12-31
Groupe Coscient inc. (Le)	Notice d'offre	1998-10-21	Act. ord. cat. A	100	2001-12-31
Groupe Covitec inc.	Prospectus	1998-06-04	Act. ord.	100	2001-12-31
Groupe Film Telescene inc. (Le)	Prospectus	1997-06-20	Act. subalt. cat. B	100	2000-12-31
Groupe Informission inc.	Prospectus	1998-04-08	Act. ord.	100	2001-12-31
Groupe LG Technologies inc.	Prospectus	1996-06-04	Act. ord.	100	1999-12-31
Héroux Inc.	Notice d'offre	1998-08-12	Act. ord.	100	2001-12-31
Industries Spectra Premium inc. (Les)	Prospectus	1999-01-26	Act. subalt.	100	2002-12-31
IPL inc.	Prospectus	1997-04-09	Act. ord.	100	2000-12-31
Labopharm inc.	Prospectus	1996-06-13	Act. ord.	100	1999-12-31
Logistec Corporation	Dispense	1998-11-02	Act. subalt. B	100	2001-12-31
MAAX inc.	Prospectus	1998-06-29	Act. ord.	100	2001-12-31
Memotec Communication inc.	Notice d'offre	1996-08-15	Act. ord.	100	1999-12-31
Micro Tempus inc.	Notice d'offre	1996-10-02	Act. ord.	100	1999-12-31
Mines McWatters inc.	Prospectus	1997-08-28	Act. ord.	100	2000-12-31
Mitec Télécom inc.	Notice d'offre	1998-04-09	Act. ord.	100	2001-12-31
Phoenix internationale Sciences de la vie inc.	Prospectus	1996-05-06	Act. ord.	100	1999-12-31
Primetech Électroniques inc.	Prospectus	1998-06-29	Act. ord.	100	2001-12-31
Prometic Sciences de la Vie inc.	Prospectus	1998-07-10	Act. subalt.	100	2001-12-31
Ressources Orléans Inc.	Dispense	1998-01-05	Act. ord.	100	2001-12-31
Roctest Ltée	Dispense	1996-12-09	Act. ord.	100	1999-12-31
Saturn (Solutions) Inc.	Prospectus	1996-02-23	Act. ord.	100	1999-12-31
Shermag Inc.	Prospectus	1997-10-10	Act. ord.	100	2000-12-31
Sico inc.	Notice d'offre	1998-12-01	Act. ord.	100	2001-12-31
Systèmes de sécurité Unican Ltée (Les)	Prospectus	1996-03-22	Act. subalt. cat. B	100	1999-12-31
Technilab Pharma Inc.	Prospectus	1997-04-10	Act. ord.	100	2000-12-31
Tecsys inc.	Prospectus	1998-07-15	Act. ord.	100	2001-12-31
Télémedia Inc.	Notice d'offre	1996-01-01	Act. subalt. « A »	100	1999-12-31
Theratechnologies Inc.	Prospectus	1998-05-08	Act. ord.	100	2001-12-31

Commission des valeurs mobilières du Québec

1999-05-07 Vol. XXX n° 18

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Unibroue Inc.	Prospectus	1997-05-15	Act. subalt.	100	2000-12-31
Uni-Sélect Inc.	Dispense	1997-04-01	Act. ord.	100	2000-12-31
Vêtements de Sport Gildan Inc.(Les)	Prospectus	1998-06-17	Act. subalt. « A »	100	2001-12-31

D. Mémoires - Restructuration des bourses

E. Publication d'une étude comparative sur les fonds distincts et les organismes de placement collectif